

h

3 ouvrages en

1 Volume

[Faint, illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

Jours 96

≠ le côté droit continuait
ses imprudences et
protestait au lieu de
s'unir à la majorité
modérée =

hist. de la révolution par
Thiers tome 6: livre 18
page 294

RAPPORT

sur la

SITUATION MORALE DU SÉMINAIRE ISRAËLITE

R
2354 A1

Sejot
73619

RAPPORT

SUR LA

SITUATION MORALE

DU

SÉMINAIRE ISRAËLITE

SUIVI DE

LA VIE DE HILLEL L'ANCIEN

LECTURE FAITE A LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA SCIENCE JUIVE

Par ISAAC TRÉNEL

GRAND-RABBIN, DIRECTEUR DU SÉMINAIRE ISRAËLITE

L'ESCLAVAGE SELON LA BIBLE ET LE TALMUD

Thèse présentée à la Commission d'examen du Séminaire israélite
pour l'obtention du diplôme supérieur

Par ZADOC KAHN

RABBIN-ADJOINT A M. LE GRAND-RABBIN DE PARIS



PARIS

IMPRIMERIE DE LOUIS GUÉRIN

26, RUE DU PETIT-CARREAU, 26

—
1867



AVANT-PROPOS

Nous ne saurions mieux inaugurer les nouvelles fonctions qui viennent de nous être confiées, qu'en réalisant une des dernières pensées de notre vénéré prédécesseur : la publication d'un rapport détaillé sur notre séminaire depuis son installation à Paris.

Embrassant une période de sept ans, ce rapport, nous l'espérons, éclairera nos coreligionnaires sur la situation de cette importante institution. Il montrera que l'ordre et la discipline y ont constamment régné, que la translation a produit, à tous les points de vue, les plus heureux résultats, et que s'il y a eu, comme dans tout établissement scolaire, plus ou moins de succès dans les études, il n'y a pas eu la moindre défaillance morale à déplorer.

Nos élèves, au moment de leur sortie, emportent du séminaire le goût des études sérieuses et le souvenir des conseils qui leur ont été donnés. Ceux qui sont placés déjà dans le ministère sacré comprennent toute la sainteté de leur mandat, et ils le remplissent avec dévouement.

Nous espérons aussi, par la publication de ce rapport,

appeler sur notre institution le bienveillant intérêt de nos coreligionnaires.

Nos charges ont grandi, et l'allocation du Gouvernement, dont le chiffre est toujours le même, ne suffit plus aux dépenses qui augmentent d'année en année; c'est dire combien nous serions heureux de voir les israélites français, si généreux, si dévoués à la religion, s'intéresser vivement à une institution qui a une si haute importance pour l'avenir et la gloire du judaïsme.

L'instruction de la jeunesse, l'enseignement de la religion a toujours été considéré comme un de nos premiers devoirs, et si, en France, le Gouvernement prévoit, dans son budget, jusqu'aux dépenses de l'école où se forment nos rabbins, n'est-il pas juste que nous y participions aussi de notre côté, et que nous sachions nous imposer également quelques sacrifices pour une œuvre si éminemment israélite? Ce concours serait une noble manière de reconnaître les bienfaits reçus et d'en remercier la Providence!

Le grand rabbin du Consistoire central,

L. ISIDOR.

RAPPORT

SUR LA

SITUATION MORALE DU SÉMINAIRE ISRAËLITE

La durée du séjour des élèves au séminaire israélite étant de six ou sept ans, il nous a paru utile, après une première période écoulée depuis son installation à Paris, d'embrasser, dans une vue d'ensemble, la situation de cet établissement d'une importance si considérable pour le judaïsme français.

Il serait hors de propos de rappeler aujourd'hui les motifs qui ont déterminé la translation à Paris de l'ancienne école rabbinique de Metz. Provoquée par le vœu unanime des grands Rabbins, réunis en conférence, cette mesure dont la responsabilité fut toujours hautement revendiquée par feu M. le Grand Rabbin du Consistoire central, a été, en temps opportun, expliquée et justifiée dans une lettre pastorale, avec cette hauteur de raison et cette ampleur de style qui distinguent les écrits du vénéré et toujours regretté Salomon Ulmann.

Ilâtons-nous seulement de le dire : des inconvénients signalés et des dangers prédits par des esprits timorés, aucun ne s'est produit jusqu'à présent. Les bons résultats, au contraire, annoncés par des personnes compétentes et autorisées, se réalisent successivement.

Le meilleur esprit règne dans l'établissement, et le goût de l'étude désintéressée s'y ranime. Aucune des matières de l'enseignement, tel qu'il était organisé autrefois, n'est négligée, et, peu à peu, de nouvelles branches y ont été ajoutées. Aux cours obligatoires ont été joints des cours libres pour ceux des élèves qui ont le goût et le loisir de se livrer à des études développées de philologie, et les sciences physiques et mathématiques font régulièrement partie du programme de l'enseignement. Certaines modifications ont été introduites dans l'étude spéciale de la Bible, de la Théologie et du Talmud. Enfin, les examens, soit à l'entrée, soit à la sortie, sont entourés, sinon de solennité et d'éclat, au moins de garanties sérieuses de conscience et de lumières.



MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

TALMUD

Le cours de Talmud se fait simultanément à tous les élèves. Il est impossible d'établir des divisions auxquelles ne se prêterait pas le personnel peu considérable de professeurs et d'étudiants. La nécessité de réunir des élèves de force inégale présente sans doute quelques inconvénients, qui, dans la pratique, peuvent être atténués ou corrigés. Il en fut d'ailleurs toujours ainsi, soit dans les anciennes écoles talmudiques, soit dans notre établissement, depuis son existence.

Ce cours se divise en trois parties : Halacha , Méthodologie et Hagada.

HALACHA

La Halacha, qui comprend l'enseignement relatif aux pratiques et aux cérémonies du culte, aux questions de casuistique, de droit et de jurisprudence, etc., absorbe naturellement la plus grande partie du temps réservé aux études talmudiques. Quatre leçons par semaine, de deux heures chacune, sont consacrées à ce cours.

Il est utile et nécessaire de revoir avec les diverses générations d'élèves qui se succèdent, certains traités du Talmud, certaines Halachoth. Pour éviter une trop grande uniformité dans le programme de cet enseignement, on a essayé, dès aujourd'hui, d'en élargir le cadre. A côté des matières absolument indispensables, il en a été étudié d'autres d'une nécessité moins pressante au point de vue de la pratique, mais d'un intérêt supérieur peut-être, au point de vue de la science talmudique proprement dite.

Nous dirons peu de chose de la méthode relative à cet enseignement. Appliquées à l'étude de textes avec les interprétations et les commentaires nombreux dont ils ont été l'objet, les méthodes, diverses jusqu'à un certain point par la nature d'esprit de ceux qui enseignent, sont, au fond et dans leur essence, toujours les mêmes. Il s'agit toujours d'étudier un texte, de le comprendre et de l'approfondir.

Sans abonder trop dans le sens de l'école des *pilpoulistes*, des argumentateurs à outrance et à perte de vue, il ne faut pas non plus, même de nos jours, borner l'étude du Talmud à la simple traduction des textes. Elle ne doit pas, d'un côté, se confondre avec la linguistique, ni s'identifier, de l'autre, avec l'étude, d'ailleurs si intéressante, du développement des idées et des pratiques religieuses.

Sans négliger ce double objet, il faut, dans une école, se proposer, avant tout, d'exercer les esprits, par l'examen réfléchi et approfondi des sujets, à la discussion et à l'appréciation des opinions diverses, de les familiariser avec le langage, la méthode d'exposition et les procédés de raisonnement à l'usage de nos docteurs. Dans le cours consacré à la Halacha, aucun passage, aucun texte du Talmud n'est abordé sans l'étude sérieuse et comparée des commentateurs principaux, des Rischonim et des Acheronim les plus autorisés.

Il serait superflu d'entrer dans plus de détails. Ils n'apprendraient rien aux gens spéciaux et ils n'offriraient aucun intérêt aux personnes étrangères à ces connaissances.

Programme du cours de Halacha.

1^{re} année. — Traité Pesachim, 1^{er} chapitre jusqu'à la page 14, 2^e et 3^e chapitres. — Tour et Schoulchan Arouch, Orach Chaïm, du chapitre 430 à 468.

Baba Mezia, 5^e chapitre, avec les rischonim.

2^e année. — Hilchoth Terephoth.

Hilchoth Yom tob et Schabbath, partie relative à Mouktza, à Tiltoul, etc.

3^e année. — Suite des mêmes sujets. Traité Betza et partie correspondante dans Schabbath.

Hilchoth Machaloth assouroth.

4^e année. — Suite de Machaloth assouroth, Tarouboth, Bassar bechalaw, etc.

5^e année. — Hilchoth Arayoth, Agouna, Halitza.

Traité Ketouboth, chapitres 8 et 9. Le dernier non complètement.

6^e année. — Hilchoth Schechita.

Hilchoth Schabbat, diverses parties, tirées principalement des 1^{er}, 3^e et 4^e chapitres du traité de ce nom.

7^e année. — Hilchoth Nidda.

Hilchoth Mikwaoth (1)

MÉTHODOLOGIE

Ce cours, nouveau dans l'enseignement public, a lieu une fois par semaine. Ainsi que son nom l'indique, il a pour objet non plus l'étude des textes par ordre de matière et de traités, non plus la connaissance et l'examen des opinions divergentes sur des décisions pratiques, mais la science de certaines règles, de certains procédés de logique, qui constituent la partie essentielle de la méthode talmudique. Il est bon de saisir cette méthode dans ce qu'elle présente de général et de fixe, d'examiner en elles-mêmes et dans leurs applications les plus remarquables, les règles de déduction et de logique, qui ont été formulées et enseignées par les auteurs du Talmud.

Cette étude, autrefois, n'était entreprise que par des rabbins déjà versés dans les documents talmudiques et rompus depuis longtemps aux difficultés de détail. Elle suppose, en effet, des connaissances antérieures très-étendues. Il n'est pas moins vrai de dire que cette étude est d'une extrême importance sous tous les rapports et même au point de vue de la connaissance exacte des détails. On a, d'ailleurs, fait entrer sous la même rubrique l'examen sommaire de questions variées et de sujets intéressants, l'aperçu rapide de textes disséminés et qui s'éclaircissent par le rapprochement. Par la diversité des objets qu'il embrasse, cet enseignement, aussi attrayant qu'utile, fait acquérir de bonne heure une certaine érudition qui, de nos jours, est rarement le résultat de l'étude régulière, suivie et complète du vaste domaine de la littérature talmudique.

Programme du cours de Méthodologie :

1^{re} année. — Baraitha de R. Ismaël, avec les commentaires

(1) Il a paru inutile d'indiquer les passages talmudiques correspondant à ces diverses halachoth : ils sont, pour la plupart, très-disséminés.

du rabbin Simon de Chinon, de Moïse Haguiz, du Halichot Olam et du Korban Aron.

2^e année. — Suite du même sujet. — Étude des Treize Cherachim, ou principes généraux qui précèdent le Sepher Hamitzwoth de Maïmonide, avec les observations de Nachmanide, de Isaac de Léon, auteur du Meguilath Esther, etc.

3^e année. — Suite du même sujet.

4^e année. — Examen de diverses règles relatives à des décisions pratiques. — טעה בדבר משנה, בשקול הדעת, הכם שטימא, אין חברו רשאי לטעה-אין ביד יכול לבטל חברי ביד חברו אלא וכו', יחיד ורבים, אין הלכה כתלמיד במקום רבו. — Les règles relatives au Minhag.

5^e année. — הכרעה דעה שרשית, אין הלכה כשיטה, הלכה למשה מסיני-גורעין ומוסיפין ודורשין, סרם המקרא ודרשהו, מקרא נדרש לפני ולפני פניו

6^e année. — Explication du passage מאי רכזיב ויקראו בספר תורת האלהים וכו' עשה (Nedar., 37, 2.) דוחה לא תעשה, לא הניתק לעשה, לא שקדמו עשה, לא שאין בו מעשה.

7^e année. — Suite des sujets précédents. לאו שנתן לאזהרת מיתת ביד — לתשלומין : כל מילחא דאמר רחמנא לא תעבר וכו' — Histoire des principales Tekanoth.

Ces leçons sont écrites; elles sont rédigées sur des notes prises sous la dictée du professeur.

HAGADA.

La haute importance de l'enseignement de la Hagada n'échappera à personne. Nos futurs prédicateurs ne sauraient s'occuper trop ni trop tôt de cette partie de la littérature rabbinique qui, se complétant par les midraschim et se confondant avec eux, renferme des beautés de tout ordre et tout un trésor de renseignements précieux.

Après les Saintes-Ecritures, c'est là principalement que l'orateur israélite doit puiser ses inspirations. Grâce à la connaissance familière de la Hagada, nos jeunes prédicateurs, se rattachant aux maguidim d'autrefois, pourront donner à leurs instructions cette originalité franche, ce caractère à la fois élevé et ingénieux qui rendront leur parole toujours intéressante et toujours neuve.

Cet avantage que nous avons dû signaler tout particulièrement, n'est pas le seul que nous offre cette étude. Elle est de la plus grande utilité au point de vue du langage talmudique, de la Théologie, de l'Exégèse biblique, de la Morale et de l'Histoire.

Une leçon de deux heures par semaine est consacrée à cet enseignement.

Programme du cours de Hagada : Traités Berachoth, Tanith, Meguila, Moed Katan, Chaguiga, 1^{er} et 2^e chapitres. Kidouchin et Sota, morceaux divers.

COURS D'HEBREU

L'enseignement de l'hébreu se compose des cours suivants :

1^o *Explication de la Bible*, d'après les meilleurs interprètes anciens et modernes. Le professeur expose les diverses opinions, les discute comparativement au point de vue du contexte, de la grammaire, des traditions talmudiques, de la critique historique ou littéraire, et y substitue, au besoin, des explications personnelles. — Il expose et apprécie les diverses variantes, fait ressortir, lorsqu'il y a lieu, les beautés du texte, et complète cette analyse par des rapprochements tirés de la littérature étrangère. — Ce cours a lieu trois fois par semaine.

2° *Devoirs d'hébreu*, dont la matière est alternativement une *composition* religieuse, morale ou historique (histoire sacrée et profane), et un *thème* tiré d'un auteur français, allemand ou latin, prosateur ou poète. Ces devoirs, tous corrigés et classés par le professeur, sont hebdomadaires; ils servent à classer les élèves par ordre de mérite, et ce classement se résume tous les mois par une place moyenne pour chaque élève.

3° *Introduction à l'étude de la Bible et Histoire de l'Exégèse*. Ce cours, qui a lieu une fois par semaine et ne s'adresse qu'aux élèves les plus avancés, comprend principalement : *a.* Le canon biblique et sa formation, l'histoire de la langue hébraïque, celle du texte sacré et de ses traductions, notamment les Septante et les Targoumim; les travaux des Massorètes, etc.; — *b.* L'exposé des différentes méthodes herméneutiques et leur application: dans le Talmud, la Kabbale, les allégoristes, les paraphrastes, et les exégètes rationalistes depuis Saadiah jusqu'à nos jours; — *c.* Des notices biographiques, bibliographiques et critiques sur les principaux exégètes, grammairiens et lexicographes, tant israélites que non-israélites.

COURS DE THÉOLOGIE

La chaire de théologie est consacrée à l'enseignement *pratique* de cette science et à son enseignement *théorique*, dispensés respectivement à deux divisions distinctes :

1° L'enseignement pratique, donné à la division élémentaire deux fois par semaine, consiste dans la traduction raisonnée de nos meilleurs dogmatistes (Saadiah, Bachya, J.

Hallévi, Maïmonide, Albo), en entier ou par extraits, avec analyses écrites ou résumés oraux à faire par les élèves.

2° Le cours théorique, professé hebdomadairement aux élèves de la division supérieure, n'est autre chose que l'étude méthodique et approfondie des dogmes du judaïsme, d'après les écrivains sus-mentionnés. Le professeur expose et apprécie leurs opinions, soit en elles-mêmes, soit contradictoirement ; rapproche ou oppose, à l'occasion, celles de רַאֲבֵינָן (Abr. ben David ha-Lévi), Nachmanide, Gersonide, Arama, Abrahanel, etc., et termine par une conclusion où il s'attache à fixer le sens définitif de chaque dogme, à résoudre les principales difficultés qu'il soulève, soit qu'on le considère en lui-même, soit qu'on l'envisage dans ses rapports avec la spéculation philosophique ou scientifique.

HISTOIRE DU PEUPLE JUIF.

Le cours d'histoire des Israélites et de leur littérature a embrassé, une première fois, une période de sept années. A l'avenir, il sera adapté à la durée du séjour ordinaire des séminaristes dans l'établissement.

Suivre dans tous les détails l'histoire politique et littéraire de nos ancêtres, montrer que les Juifs ont puissamment agi sur le développement intellectuel et religieux de l'humanité ; que, tout en subissant l'influence des peuples étrangers, ils ne sont jamais restés inférieurs au milieu dans lequel ils vivaient, tel a été le but principal du cours.

Les sources originales ont été lues et commentées, et sans négliger les travaux nombreux des auteurs modernes, on a habitué les auditeurs à remonter aux auteurs les plus anciens.

Les leçons sont reproduites, sous forme de résumé, dans des travaux écrits.

COURS DE PHILOSOPHIE

Le cours de philosophie est divisé en quatre années, dont une consacrée à la philosophie dogmatique, les trois autres à l'histoire de la philosophie.

La première année, dont l'objet est la philosophie proprement dite, traite principalement de la psychologie et de l'esthétique.

Les trois années suivantes correspondent aux trois grandes périodes de l'histoire de la philosophie : philosophie ancienne, philosophie du moyen âge, philosophie moderne.

La partie la plus importante de l'enseignement est consacrée à la philosophie ancienne et à la philosophie moderne, et principalement aux plus grands philosophes de l'une et de l'autre période : Platon et Aristote, dans l'antiquité ; Descartes, Malebranche, Locke, Leibnitz et Kant, dans les temps modernes.

Toutes les trois ou quatre leçons, le professeur s'arrête pour donner la parole aux élèves, qui sont chargés de réviser les leçons précédentes. Ces révisions sont un moyen, pour les élèves, de s'exercer à la parole, et en même temps une occasion d'ajouter quelques explications aux leçons précédentes.

Un dernier genre d'exercices consiste dans les dissertations des élèves, données sur quelques sujets relatifs aux cours, et qui sont, ou bien lues en conférences, ou corrigées avec notes à la marge, et classées par le professeur.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Le cours d'histoire et de littérature comprend deux parties essentiellement distinctes.

Le cours d'histoire proprement dite a compris, dans une première période de trois années, toute l'histoire de France, depuis ses origines jusqu'à la révolution de 1789, et, dans une seconde période d'égale durée, l'histoire de la Grèce et de Rome, de manière à embrasser, dans son ensemble de six années, toute l'histoire profane : aux leçons du professeur, sont venues s'ajouter des lectures empruntées aux divers historiens anciens et modernes, et des expositions présentées par les élèves sur les points les plus importants de critique historique et de biographie touchés dans le cours.

A ce cours d'histoire politique, succède désormais un cours d'histoire littéraire.

Les leçons de littérature ont un caractère surtout pratique : des compositions sont données chaque semaine aux élèves sur les sujets les plus variés de littérature et de morale, et les travaux remis, discutés sous le triple point de vue des idées qu'ils expriment, de la forme donnée à ces idées et de la langue qui leur sert d'expression. Ces exercices et les corrections dont ils sont l'objet familiarisent les élèves avec les questions les plus diverses, les habituent à châtier leur style et développent en eux le jugement et le goût.

Ces travaux se complètent par des exercices oratoires qui ont lieu régulièrement. Aucun élève ne quitte le séminaire sans avoir prononcé plusieurs sermons en présence de ses condisciples, de ses maîtres et des membres de la commission administrative. Outre ces prédications qui empruntent une certaine solennité à la préparation longue et laborieuse dont elles ont été l'objet, de fréquentes occasions sont offertes aux élèves les plus anciens de parler d'abondance et familiè-

rement sur des sujets divers de morale et de religion. A l'issue de l'office du samedi, ces élèves font, à tour de rôle, une courte improvisation dont le texte et le thème ont été fournis par le Directeur.

Un professeur de lecture à haute voix et de débit oratoire, a été pendant deux années attaché à notre établissement. Les occupations nombreuses de nos élèves nous ont obligés, à regret, de suspendre momentanément ces utiles leçons.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Le cours de littérature ancienne, destiné à compléter l'instruction classique de nos élèves, comprend deux parties : l'*exposition orale* et l'*explication des textes*. On a pu souhaiter, à juste titre, que les ouvrages à étudier et les textes d'explication fussent choisis parmi ceux qui offrent pour notre culte un intérêt particulier. Mais le champ est limité : on a vite épuisé les textes épars qui, dans Justin, Tacite, Plutarque et Lucien, ou dans les satiriques latins, se rattachent au judaïsme ; et si Josèphe a été l'objet d'une assez longue étude, si Philon doit être prochainement l'objet d'une étude semblable, ni les matières spéciales traitées par ces deux écrivains, ni leur mérite littéraire ne permettent de leur accorder une place trop large, au détriment des connaissances variées et nécessaires qui sont l'objet de ce cours, et qui en constituent l'esprit même.

Une instruction profane, étendue et solide, propre à développer l'intelligence et à former le goût, ne doit pas manquer au Rabbinate français.

Chaque année, le professeur choisit, pour en faire une étude spéciale, un certain nombre d'écrivains latins et grecs, poètes ou prosateurs, dont les ouvrages, par l'importance des

idées et la beauté de la forme, ont de tout temps mérité l'attention. Chacun de ces auteurs devient le centre d'une étude générale sur les auteurs du même genre et sur les compositions analogues. Les grandes formes que l'esprit humain paraît avoir adoptées de préférence, en prose et en vers, pour exprimer les idées et les sentiments de chaque époque, sont ainsi étudiées d'une façon complète; les rapprochements et les comparaisons deviennent faciles; et l'on peut, en quelques années, embrasser et grouper sous des titres communs les ouvrages les plus célèbres des lettres grecques et latines. On s'est occupé successivement des écrits moraux de Sénèque, de Plutarque, de Lucien, des œuvres de Démosthènes et de Cicéron, des historiens grecs, y compris Josèphe; et, pour la poésie, de l'Épopée ancienne, de la tragédie grecque, de la satire latine, du poème de Lucrèce. Nous ne citons que les principaux sujets.

Quant à l'explication des textes, on l'a naturellement rattachée à l'histoire de la littérature. Chaque semaine, une leçon est consacrée à la traduction de quelques pages de grec ou de latin, préparées d'avance par les élèves. Cette étude des textes n'est pas uniquement philologique; elle donne lieu à des commentaires historiques et littéraires, et devient encore un précieux exercice de français.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

L'enseignement des sciences est réparti sur les six années de séjour des élèves au séminaire. Il comprend les matières suivantes :

1° L'arithmétique et l'algèbre :

Opérations sur les nombres et sur les quantités générales, nombres premiers, progressions et logarithmes ;

2° La géométrie :

propriétés et mesures de l'étendue ;

3° La physique :

Propriétés des corps, étude des forces naturelles

4° La chimie et la minéralogie :

Principes généraux, examen de quelques corps ;

5° L'histoire naturelle :

Botanique et zoologie, physiologie, notions de la classification, étude de quelques corps ;

6° Géologie :

Généralités sur la croûte du globe, formation des terrains, feu interne, etc. — Origine du globe ;

7° Cosmographie :

Mode de formation des mondes, gravitation universelle, lois de Kepler, étude spéciale des mouvements de la lune et du soleil, calendrier, marées, éclipses.

Un cours de langue arabe a lieu une fois par semaine. Le but principal de cet enseignement étant de mettre nos jeunes rabbins en état de lire dans l'original les ouvrages de nos plus célèbres théologiens du moyen âge, on s'est hâté d'aborder cette étude dès que les élèves avaient acquis une connaissance suffisante de la grammaire et de la langue arabes.

Nos mesures sont prises pour compléter à l'avenir l'enseignement des langues sémitiques.

Un cours de chant liturgique a lieu deux fois par semaine. Les élèves font, à tour de rôle, l'office à l'oratoire du séminaire. Grâce à cette préparation, de jeunes rabbins ont pu, dans des communautés peu considérables, remplir à la fois, d'une manière convenable et avec dignité, les fonctions de pasteur et d'officiant, mesure excellente, combinaison digne d'une application plus générale.

Nous joignons à ce rapport les renseignements suivants.

Depuis l'installation du séminaire, trente-huit élèves ont

suivi les cours. Le nombre d'auditeurs n'est jamais descendu au-dessous de quinze, il ne s'est pas élevé au-dessus de vingt et un. Depuis le commencement de l'année courante dix-huit élèves et deux auditeurs libres suivent les cours.

Ces trente huit élèves sont originaires : 19 du Bas-Rhin, 9 du Haut-Rhin, 6 de la Meurthe, 3 de la Moselle, 1 du Danemark.

Outre les boursiers de l'Etat qui sont au nombre de dix, le séminaire admet des pensionnaires et des externes. En ce moment il n'y a qu'un seul externe.

Parmi les élèves actuellement présents, on compte neuf bacheliers et un licencié ès lettres.

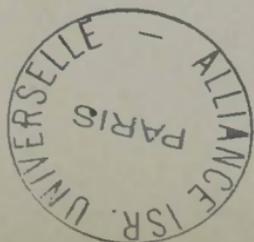
Dans l'année qui a suivi sa translation à Paris, quatre étudiants ont quitté le séminaire, faute d'aptitude ou de vocation.

Onze candidats ont obtenu, au terme de leurs études, le diplôme de deuxième degré, donnant, après la présentation d'une thèse, droit au titre de Grand-Rabbin; quatre ont obtenu le diplôme de premier degré. En outre, deux candidats qui avaient antérieurement terminé leurs études, ont obtenu, l'un le diplôme supérieur, l'autre le diplôme de premier degré. Le diplôme supérieur a été également accordé à trois rabbins en fonction depuis plusieurs années.

A l'exception des élèves, au nombre de quatre, qui viennent de quitter le séminaire, les candidats, munis du diplôme, sont pourvus de sièges rabbiniques, ou investis de fonctions qui les maintiennent dans le rabbinat.

Il serait à désirer qu'au sortir de notre établissement, nos jeunes candidats pussent trouver, auprès des divers consistoires, des ressources suffisantes pour attendre, sans de trop pénibles soucis d'existence, le moment où ils occuperont un siège rabbinique.

A défaut d'emplois réguliers, ne serait-il pas possible d'utiliser leur loisir et leur dévouement en créant, dans de grands centres des situations provisoires et passagères, qui leur per-



missent de continuer leurs études avec tranquillité d'esprit et de s'exercer au ministère sacré sous les yeux et sous la direction de MM. les Grands-Rabbins? Il y a là, assurément, une lacune à combler dans l'organisation du rabbinat français.

Depuis dix-huit mois le séminaire est installé dans un local qui, sous tous les rapports, répond à la destination nouvelle à laquelle il vient d'être affecté. L'administration s'estime heureuse, après plusieurs années d'attente, d'avoir pu offrir à une jeunesse studieuse et dévouée un intérieur convenable et satisfaisant.

Il n'entre pas dans nos vues de faire ici un examen détaillé de la situation financière de notre établissement; nous nous bornerons à ces quelques mots en terminant : L'allocation accordée par l'Etat au séminaire a été portée de 15,000 à 22,000 francs. Malgré cette augmentation, qui remonte à l'année 1860, nos exercices se soldent en déficit. Le Consistoire de Paris, chargé de l'administration du séminaire, a consenti jusqu'à présent, avec un louable empressement, à mettre à notre disposition les ressources qui nous faisaient défaut. Nous ne saurions exprimer assez vivement notre reconnaissance pour cette généreuse intervention. Le Consistoire a compris qu'il se devait à lui-même et à la grande Communauté qu'il représente, d'entourer d'une bienveillante sollicitude une institution d'une si haute importance pour l'honneur et la dignité du judaïsme français.

En formant nos pasteurs, nos rabbins, nos prédicateurs, le séminaire n'a pas uniquement pour objet de veiller et de présider à l'éducation de fonctionnaires religieux. Il est, en France, le seul asile ouvert à la culture de la science israélite. Ce titre le place tout naturellement sous la tutelle éclairée et bienveillante des diverses administrations auxquelles sont confiés, dans notre pays, les intérêts les plus élevés et les plus sacrés de notre culte.

La Commission administrative du séminaire israélite :

L. ISIDOR, grand-rabbin du Consistoire central, *président*.

....., grand-rabbin du Consistoire de Paris, *vice-président*.

MM. Alcan, Alb. Cohn, Derembourg, Franck (de l'Institut).

Louis Halphen, Munk (de l'Institut), Sander.

Directeur : I. TRÉNEL, grand-rabbin.

NOMS DES PROFESSEURS.

Talmud, TRÉNEL, grand-rabbin.

Écriture sainte et Théologie, WOGUE, grand-rabbin.

Histoire du peuple juif et langue arabe, ALB. COHN.

Philosophie. P. JANET, de l'Institut.

Littérature française, ISID. CAHEN, rédacteur des Archives
israélites.

Littérature ancienne, E. MANUEL, professeur au Lycée
Bonaparte.

Sciences mathématiques, etc., F. HÉMENT.

Chant liturgique, NAUMBOURG, ministre officiant.

Approuvé le rapport ci-dessus :

Pour les membres du Consistoire,

Le président,

BARON GUST. DE ROTHSCHILD.

VIE

DE

HILLEL L'ANCIEN

LECTURE

FAITE A LA PREMIÈRE CONFÉRENCE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA SCIENCE JUIVE.

VIE DE HILLEL L'ANCIEN

LECTURE

FAITE A LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA SCIENCE JUIVE (1)

MESSIEURS,

Je vais essayer de retracer devant vous, à l'aide des documents qui nous restent, la vie, le caractère et les sentiments de Hillel l'ancien, de ce docteur illustre qui exerça sur le judaïsme de son temps et de tous les temps une influence tout à fait prépondérante.

Inaugurer nos réunions sous les auspices de ce nom vénéré, et consacrer notre premier entretien au récit d'une si noble vie, à l'exposé d'un enseignement religieux si élevé dans ses principes et si fécond dans ses résultats, c'est dire assez quelles sont les vues qui nous guident, quel est l'esprit qui nous anime. Je n'oserais pas ajouter que c'est indiquer aussi le but que nous nous proposons et que nous espérons atteindre, si je ne songeais, tout d'abord, au concours empressé et bienveillant que vous nous avez promis. En parlant des écoles rivales de Schamaï et de Hillel, de leurs dissentiments et de leurs luttes, la Mischna promet, à leur exemple, des résultats heureux à toute étude consciencieuse, désintéressée, entreprise dans l'in-

(1) Ce travail a été lu devant une assemblée choisie, mais nombreuse ; il ne présente donc pas le caractère sévère d'une composition scientifique ne s'adressant qu'à des érudits de profession.

térêt de la religion et de la science. Qu'il nous soit donc permis, malgré la modestie de ce début, d'ouvrir notre cœur à l'espérance.

Il n'a pas pu, un seul instant, entrer dans notre pensée d'examiner en détail les décisions de Hillel et celles de son école, relativement aux pratiques religieuses et cérémonielles. Ce serait trop agrandir le cadre de ce travail, ce serait en outre plutôt faire l'histoire de l'école de Hillel que celle de Hillel lui-même, et bien qu'elles soient inséparables l'une de l'autre, c'est de Hillel principalement que nous voulons vous entretenir. Nous vous dirons ce que nous savons de sa vie et de sa doctrine morale; nous vous le montrerons comme chef d'école au milieu de ses disciples, comme Nassi, comme Patriarche à la tête du Sanhédrin, instruisant par l'exemple et par la parole, exerçant, à la fois, avec une prudente douceur et une noble hardiesse, la grande et légitime autorité que lui donnaient ses vertus et la haute dignité dont il était revêtu, veillant avec une active et intelligente sollicitude sur les intérêts de la religion et du peuple, pour lui également sacrés, également inviolables.

Hillel l'ancien est ainsi appelé, dit-on, soit parce qu'il atteignit un âge fort avancé, qu'il dépassa les limites ordinaires de la vie, soit parce qu'il fut le premier des rabbins connus qui porta ce nom. Il est à présumer que le mot וקן qui, dans la Bible signifie juge, magistrat, fut pour Hillel, comme pour Schamaï, un titre d'honneur accordé volontiers aux membres du Sanhédrin. Avant eux, toute une série de docteurs et des plus importants, notamment les hommes de la grande synagogue, furent désignés sous le titre de וקנים ראשונים, et les plus célèbres de leurs disciples immédiats furent aussi appelés וקני ב"ש ווקני ב"ה, les anciens de l'école de Schamaï et de Hillel. Le véritable nom de celui-ci est Hillel le Babylonien. Il est né en Babylonie, 180 ans avant la destruction du temple de Jérusalem, un siècle avant l'ère chrétienne. Un document ancien cité

dans les ouvrages talmudiques fait remonter sa généalogie, du côté maternel, à la famille royale de David (1).

A l'époque de la délivrance, les familles les plus considérables par la fortune et par la naissance, celles qui avaient conservé avec le plus de soin la pureté originelle de la race, étaient restées en Babylonie. La prééminence généalogique de ce pays sur la Palestine a été reconnue par un grand nombre de rabbins et par Hillel tout d'abord, הלל שנה עשרה יוחסין עליו, מכבל (2). A son avis, la colonie d'émigrants ramenée par Esdras et qui comptait, dans son sein, des pontifes et un petit nombre de lévites, se composait, pour le reste, d'une population assez mélangée. Les traditions anciennes durent se conserver longtemps dans ces familles de Juifs babyloniens, jalouses de garder intacte, avec la noblesse du sang, la pureté de la doctrine, et les sciences sacrées furent cultivées, dans le pays où il naquit, avant Hillel et sûrement encore de son temps.

A l'âge de quarante ans, ayant conçu quelques doutes sur l'interprétation exacte de divers textes de la loi, Hillel se rendit en Palestine pour consulter les chefs de l'Académie de Jérusalem, les chefs du Sanhédrin, les dépositaires autorisés de la tradition. Il reçut d'eux la confirmation de ses propres conjectures (3) על ג' דברים עלה הלל מכבל דרש והסכים ועלה וקיבל הלכה. De quarante à quatre-vingts ans, il fréquenta, et, selon les paroles du texte, il servit les sages et les savants ; pendant les quarante dernières années de sa vie, il dirigea et instruisit sa génération.

הלל עלה מכבל בן מ' שנה ושמש הכמים מ' שנה ופרנס את דורו מ' שנה. (4)

Il avait un frère, riche et avare, appelé Chebna qui, sans s'être occupé ni inquiété de lui lorsqu'il était pauvre et in-

(1) Bereschit rabba, 98.

(2) Kidouschin, 75, 1.

(3) Jer. Pessach, 6, 1.

(4) Siphre, dernier chapitre.

connu, voulut jouir de la gloire de Hillel devenu illustre, et prétendit y avoir bien quelque droit. Opposant à sa conduite celle de deux hommes dont le nom est honoré et vénéré pour avoir soutenu leurs frères voués à l'étude, le Talmud fait honte à Chebna de ses prétentions déplacées (1).

Pendant ces longues années d'épreuves et d'obscurité, la pauvreté de Hillel fut excessive, et jusqu'à un âge avancé, il eut une existence laborieuse. Une légende bien caractéristique de l'esprit du Talmud et des sentiments des rabbins se rapporte à cette période de sa vie.

« Le pauvre, le riche et le méchant auront un jour à expliquer pourquoi ils ont négligé l'étude de la loi. Au pauvre qui alléguera sa misère, il sera dit : ta pauvreté était-elle plus grande que celle de Hillel ? Hillel l'ancien travaillait chaque jour pour gagner la moitié d'un dinar. Il en faisait deux parts : l'une servait à l'entretien de sa famille ; l'autre, il la donnait au gardien de l'école où enseignèrent Schemaya et Abtalion. Un jour que l'argent lui fit défaut, il alla se placer au-dessus de la lucarne de la salle d'étude, afin d'entendre la parole du Dieu vivant de la bouche de Schemaya et d'Abtalion. C'était un vendredi, au plus fort de l'hiver ; une neige épaisse tomba sur lui. Le lendemain, Schemaya dit à Abtalion : d'ordinaire un jour plus clair pénètre dans la maison ; il y fait sombre ; y a-t-il donc de si épais nuages au ciel ? Ils levèrent les yeux et ils virent une forme humaine au-dessus de la lucarne ; c'était Hillel recouvert de trois coudées de neige. On le fit descendre, on le lava, on le réchauffa, et on répéta autour de lui : cet homme mérite bien qu'on viole pour lui la sainteté du Sabbat (2). »

Les rabbins, chefs vénérés des pharisiens, de même que les

(1) Sota, 21. 4.

(2) Yoma, 35, 2. — Au riche qui attribue sa négligence aux soins et aux soucis des affaires, on oppose l'exemple d'un rabbin célèbre à la fois par sa

Esséniens, honorèrent le travail, et, à leurs yeux, l'exercice d'une profession manuelle, d'un métier, ne supposait pas toujours l'inaptitude à l'instruction et à la science. Ils vécurent volontiers du travail de leurs mains. En parlant de nos anciens rabbins, il est bon de le rappeler, il ne faut pas se figurer une hiérarchie savamment organisée de fonctionnaires religieux, ayant des intérêts particuliers à défendre et devenus étrangers à la société générale. Non, ce sont des hommes instruits dans la science sacrée, d'un zèle sincère et actif pour la foi, mais, au reste, vivant de la vie de tous, mêlés au peuple, partageant ses soucis et ses occupations et se recrutant dans tous les rangs de la société.

Un savant moderne suppose que Hillel avait passé en Palestine une partie de sa jeunesse et qu'il s'y est établi définitivement à l'âge de 40 ans. Le fait reproduit dans cette légende pourrait ainsi avoir eu lieu dans sa première jeunesse, à une époque où il était encore entièrement inconnu. Cette supposition ingénieuse est plutôt contredite que confirmée par les textes.

Quoi qu'il en soit, ce sont là les seuls renseignements que nous possédions sur la première partie de la vie de Hillel.

Comment de cet excès de misère parvint-il à devenir Nassi, c'est-à-dire chef et président du Sanhédrin? Sans doute lentement et par degré. A son insu et comme en dépit de sa mo-

grande science et son immense fortune. Le souvenir de Joseph est rappelé à la confusion du méchant qui s'excuse par la violence des passions et le danger des séductions mondaines.

A cette époque de guerre civile et d'usurpation, les chefs religieux du peuple et les maîtres de la jeunesse durent être l'objet d'une jalouse surveillance. L'étude ne jouissait pas de la liberté qui lui est nécessaire; c'est ce qui explique la présence aux portes de l'école de Schemaya et Abtalion d'un gardien faisant payer aux disciples un droit d'entrée.

Peut-être aussi ces maîtres illustres, comme plus tard Gamliel II, ne voulurent-ils accepter pour disciples que ceux dont ils avaient éprouvé la sincérité et la piété. — V. Berachoth, 28, 1.

destie, son esprit et sa science furent connus et appréciés, et il acquit insensiblement l'autorité que donnent, malgré tout et dans tous les temps, la vraie sagesse et la vertu sincère s'exerçant sans bruit et sans affectation. Son grand mérite l'imposa au choix de ses contemporains, et, un jour, il fut, par acclamation publique, promu à la première dignité religieuse, à celle de Nassi.

Cette charge éminente et celle de אב ביד, d'assesseur, de chef en second ordre du Sanhédrin, étaient occupées, à cette époque, par deux hommes de la même famille, peut-être deux frères, appelés Bené-Betheira בני בתירא ou וקני בתירא. Il n'est guère fait mention d'eux dans les textes talmudiques, et la Mischna, qui nous donne la suite des chefs religieux depuis Siméon-le-Juste jusqu'à Hillel, ne nomme pas ces docteurs dont l'influence n'a jamais dû être bien considérable. Les malheurs du temps avaient, à ce qu'il paraît, amené à la tête du Sanhédrin, décimé par Hérode, des hommes nouveaux, inconnus, sans autorité et sans grandes lumières.

« Les Bené-Betheira, dit une ancienne Baraitha, ignorèrent une Halacha, une loi cérémonielle. La veille de Pâques étant un samedi, ils ne surent pas décider, s'il fallait offrir ce même jour l'agneau pascal. On leur dit de toutes parts : il y a, parmi nous, un homme de Babylone, Hillel est son nom, il a servi les deux grands hommes de notre temps, Schemaya et Abtalion ; il sait, sans aucun doute, si l'obligation d'immoler l'agneau pascal est supérieure à la sainteté du sabbat. On lui soumit la question et il répondit : N'y a-t-il qu'un seul Pessach dans l'année ? Il y en a plus de deux cents. N'offre-t-on pas chaque samedi quatre sacrifices ? On lui dit : De quel droit compares-tu l'agneau pascal au sacrifice perpétuel ? Il exposa ses raisons fondées sur des règles de logique et de déduction à l'usage du Talmud. Aussitôt les docteurs réunis, et les Bené-Betheira les premiers, le placèrent à la tête du Sanhédrin et le proclamèrent Nassi. »

Hillel les entretint toute la journée des lois relatives à la fête de Pâques, il exposa diverses règles d'interprétation et il termina son instruction par quelques paroles sévères : Il a fallu, dit-il, que j'arrivasse de Babylone pour devenir Nassi, pour être, par vous-mêmes, investi de la dignité de Patriarche ! Honte à votre mollesse et à votre indolence qui vous ont empêchés de servir les deux grands hommes de notre temps, les Schemaya et les Abtalion (1).

Il semble n'accepter qu'avec regret les hautes fonctions qui lui sont imposées par la volonté et le vœu de tous. Loin de se glorifier d'un pareil honneur, il n'attribue sa supériorité qu'à la négligence et, comme il s'exprime lui-même, à la paresse générale.

Ces paroles d'irritation, les seules qui soient sorties de la bouche de Hillel, il dut bientôt les regretter. Le même jour on lui adressa, relativement à un détail de la cérémonie qui se célébrait, une question à laquelle il ne sut pas répondre. « Je ne me souviens plus de cette Halacha. Apprenons, ajouta-t-il, à juger avec indulgence les Israélites, nos frères ; s'ils ne sont pas tous instruits et inspirés comme des prophètes, ils sont tous fils et disciples de prophètes. » Il laissa le peuple agir à son gré et, en présence de l'ingénieux stratagème dont l'imagination populaire s'avisa, Hillel se souvint de la Halacha traditionnelle que ses maîtres lui avaient enseignée.

La modestie et le désintéressement des Bené-Betheira ont sauvé leur nom de l'oubli, et le Talmud (2) célèbre leur généreuse abnégation à l'égal de celle de Jonathan qui sacrifia la royauté à David, de celle de Rabbi Eliézer ben Azaria qui renonça au patriarcat en faveur de Gamliel. Leur générosité, ajoute un docteur, est sans exemple. Renoncer spontanément

(1) Pessachim, 66, 1 ; Jer. Pessach., 6, 1.

(2) Jer. Pessachim, 6, 1. — B. Metz'a, 81, 2. — Rabbi Juda-le-Saint rendit également hommage à cet acte de dévouement.

et par modestie, à l'exercice du pouvoir, en proclamer un autre plus digne que soi, a toujours été un acte de rare vertu.

Ce premier moment de surprise et d'appréhension passé, fidèle au précepte qu'il enseigna toute sa vie : où il n'y a pas d'homme, sois homme toi-même, Hillel devint, lui, l'homme de la situation, dominant et dirigeant les esprits avec sagesse et avec douceur, faisant accepter de tous l'autorité qu'il tenait de son rang et, plus encore, de sa supériorité incontestée.

Les documents talmudiques se taisent sur les rapports qui durent nécessairement exister entre le chef du Sanhédrin, représentant le plus élevé de l'autorité religieuse, et Hérode, ce roi à l'humeur ombrageuse et tyrannique. Chose plus surprenante, Josèphe, qui consacre tant de pages au récit du long règne d'Hérode, ne fait même pas une seule fois mention de Hillel. Nos anciens chroniqueurs, et les historiens modernes ont partagé cet avis, pensent que c'est lui que Josèphe désigne sous le nom de Pollion le Pharisien, maître de Saméas et tout-puissant à Jérusalem. Lorsqu'Hérode, rentré triomphant dans la ville sainte (an 37 avant l'ère chrétienne), ordonna de mettre à mort les membres du Sanhédrin, devant lequel il avait dû comparaître autrefois comme accusé de meurtre, il fit grâce de la vie à Pollion et à Saméas. Quoique ce dernier eût, à cette époque, courageusement émis l'avis d'user de sévérité à son égard, il lui sut gré, à lui et à Pollion, d'avoir, en dernier lieu, conseillé au peuple de ne pas prolonger une résistance inutile et imprudente, et d'ouvrir aux forces réunies d'Hérode et du général romain Sosius, les portes de Jérusalem, défendue avec la fureur du désespoir par les partisans d'Antigone (1).

La prudente intervention de ces hommes illustres conjura peut-être alors le lamentable événement qui s'accomplit plus

(1) Josèphe, ant. XIV, 17; XV, 1. — Le principal rôle est attribué par Josèphe, tantôt à Saméas, tantôt à Pollion.

tard et, grâce à eux, l'apparente et débile indépendance d'Israël put se maintenir encore pendant tout un siècle.

Un jour, dit encore Josephé, le roi exigea de tout le peuple le serment de fidélité, mais il en dispensa Pollion, Saméas et leurs disciples qui se refusèrent à cet acte de religion. Il en agit de même à l'égard des Esséniens (1).

Ainsi, Hillel ne paraît pas avoir été gêné dans l'exercice de son autorité par le despotisme ombrageux d'Hérode. Ce prince, plus romain que juif, s'inquiétait, avant tout, des intérêts du pouvoir, dépendant et précaire, qui lui était laissé. Les intrigues politiques, dont le théâtre étaient Rome, Alexandrie et Antioche, absorbaient toute son attention; elles le laissaient étranger et indifférent au mouvement religieux qui se produisait à Jérusalem et dont le centre était la לשכת הגזית, la salle du temple où se réunissaient les docteurs et où siégeait le Sanhédrin.

Hillel partageait, sans doute, les sentiments de tous les pieux Israélites, de tous les pharisiens zélés, à l'égard du despote étranger, de celui que les rabbins appellent l'esclave des Asmonéens (2). Mais, en se tenant éloigné de la cour, il s'interdit toute manifestation haineuse, toute opposition inutile et imprudente. C'est ainsi qu'il put, pendant quarante années non interrompues, parler, enseigner, former des disciples, conserver et transmettre le dépôt de nos traditions, animer d'un souffle généreux nos institutions et nos pratiques religieuses, élever bien haut et faire reposer sur de solides assises l'édifice qui devait abriter Israël, mieux que les murs de Jérusalem, mieux que le temple agrandi et magnifiquement restauré par Hérode,

(1) Ant. XV, 13. — Sur l'identité de Pollion et de Saméas, soit avec Schemaya et Abtalion, soit avec Hillel et Schamaï. — V. Jost. Graetz et le savant travail de Kœmp (Orient, 1849) — Saint Jérôme connaît également nos deux docteurs; il nomme le premier Hillel. Il sait qu'ils ont vécu avant Jésus. — V. Comment., Isaïe, 8, 11.

(2) R. Bathra, 3, 2.

mieux que la protection romaine que ce prince mendiait avec tant de persistance et de bassesse.

Hillel, patriarche, eut d'abord pour assesseur, pour second chef du Sanhédrin, Menachem. Menachem, dit la Michna, abandonna ces fonctions et ce titre qui furent confiés à Schamaï (1) *יצא מנחם ויבנס שמאי* (1) Dans un document postérieur de plusieurs siècles à l'époque qui nous occupe (2), on attribue cette désertion d'un collègue de Hillel soit à l'inconduite, soit à sa résolution de prendre du service à la cour du roi. Servir Hérode ou devenir impie, aux yeux des pharisiens, était probablement tout un; la même pensée se trouverait ainsi reproduite en d'autres termes. Un grand nombre des disciples, quatre-vingts couples de jeunes docteurs, dit un ancien document cité dans les deux Talmud, imitèrent l'exemple de Menachem, et ils le suivirent, couverts de vêtements splendides, de riches tuniques grecques (3).

Les séductions du pouvoir et du luxe ne trouvèrent pas tous les cœurs insensibles, et la doctrine du plaisir et des mœurs faciles s'insinua dans les esprits jusque sur les bancs de l'école. L'impiété, dans sa lutte contre la rigidité du pharisaïsme, gagna des partisans ou, plutôt, elle fit des victimes parmi les disciples et les maîtres.

Ce Menachem de la Mischna, pourrait bien être, on l'a présumé avec raison, l'Essénien Menachem dont parle Josèphe, et qui, d'après son récit, devint le favori d'Hérode, pour avoir prédit à ce prince, dès son jeune âge, la brillante destinée qui l'attendait. Menachem, quoiqu'Essénien, avait, s'il

(1) Chag., 16, 1.

(2) *Ibid.*, 2.

(3) *L. c.* et Jer. Chag., 2, 2. D'après une opinion plus favorable, Menachem et ses disciples se mêlèrent aux étrangers et aux ennemis du peuple pour détruire les calomnies répandues contre les Juifs. Ce passage du Jer. est obscur et il peut être diversement interprété.

en est ainsi, l'âme du courtisan, et il savait comment attirer sur soi les rayons du soleil levant.

Comme Nassi, Hillel devint, tout d'abord, le puissant promoteur des études sacrées. Il est nommé le restaurateur de la Thora, un second Esdras. « La loi fut oubliée, Esdras revint de Babylone et il la remit en honneur; elle fut oubliée une seconde fois, Hillel le Babylonien vint, et il en fut comme le nouveau fondateur. »

Sa science ne se borna pas seulement aux connaissances sacrées, elle fut générale et complète (1). « Il n'ignorait rien de ce que savent les sages; il connaissait les langues, il connaissait la science de la nature, il savait ce qu'enseignent les arbres et les herbes, les montagnes et les collines, les animaux qui peuplent la terre et les êtres qui vivent en dehors de la nature, les démons. » « Il eut, dit un autre texte, cité deux fois par le Talmud (2), quatre-vingts disciples d'élite; trente méritaient de recevoir directement l'inspiration d'en haut comme Moïse; trente méritaient, comme Josué, de pouvoir arrêter le soleil dans sa marche; les vingt autres étaient de valeur inégale. Le premier d'entre eux était Jonathan-ben-Ouziel, le célèbre traducteur des prophètes; le dernier, Jochanan-ben-Zacai. On disait de celui-ci qu'il possédait l'Écriture sainte, la Mischna et la Guemara, c'est-à-dire la partie la plus ancienne de la tradition avec les raisonnements qui s'y rattachent, les observations les plus munitieuses sur les lettres de la Loi, les prescriptions des Sopherim, les règles de déduction talmudique, le calcul des révolutions célestes, la géométrie, les paraboles de divers ordres, la langue des démons et des archanges (le talent de les évoquer), le langage des plantes (l'histoire naturelle), la science supérieure et la science inférieure; la science supérieure, c'est-à-dire l'astronomie, le système du monde;

1) Traité sopherim, 16, 9.

(2) Soucca, 28, 1; B. Batr., 134, 1. — Le Jer. Ned., 5, 7, dit 80 couples de disciples.

la science inférieure, c'est-à-dire, les discussions de l'École.

Cette ancienne Baraïtha, bien qu'elle ne renferme qu'une simple nomenclature, et malgré son caractère légendaire, nous offre de précieux renseignements sur l'ensemble des connaissances cultivées dans la Palestine et à Jérusalem, à l'époque correspondante ou immédiatement antérieure à l'ère actuelle.

On attribue à Hillel la première idée d'une coordination méthodique des sujets si considérables et si variés qu'embrasse la loi traditionnelle; la division de la Mischna en six ordres, remonterait ainsi jusqu'à lui (4). Il avait, à un degré éminent, l'esprit généralisateur. A côté de son enseignement doctrinal et moral, il a laissé des traces profondes dans ce qu'on peut appeler la partie philosophique et théorique du Talmud, c'est-à-dire les règles de la logique et de la méthode d'argumentation qui lui sont particulières. Il enseigna, disent nos textes, en présence de ses prédécesseurs, les docteurs nommés Benê-Betheira, sept règles de logique et de méthode. (2) הלל הוקן דרש וי מדות למני וקני בתירא (2). Certaines de ces règles étaient nécessairement en usage dans les écoles, avant Hillel, mais on lui doit, pour toutes, la formule, l'exposé et la classification, et pour quelques-unes, l'idée première. Elles sont conçues et formulées avec tant de netteté et de précision, qu'elles ont été dédoublées plus tard et portées au nombre de quatorze dans la célèbre Baraïtha, dite de Rabbi-Ismael.

(1) Voy. Jochasin et Seder Hadoroth.

(2) Torath Kohavim, au commencement. Aboth de R. Nathan, 37. Ces sept règles sont :

1° קל והומר קל raisonnement *à fortiori* ou *à minima*; 2° גזרה שוה analogie des termes; 3° אב מכתוב אחר בנין אב מכתוב אחר principe résultant d'un verset; 4° כלל ופרט בנין אב מכתובים principe résultant de deux versets; 5° כלל ופרט opposition de la règle générale et de l'exception; 6° הוצא ממוקום אחר résultat obtenu de la comparaison avec un autre texte; 7° דבר הלמד מעניניו résultat obtenu par l'examen de l'ensemble d'un chapitre.

Ce que, par-dessus tout, Hillel recherchait et estimait dans l'étude, c'est l'action bienfaisante qu'elle exerce sur l'esprit, le caractère et la conduite. Il ne voulait pas qu'on en fit un simple délassement, un jeu d'esprit, une noble, mais stérile distraction. בשעת המכניסין סוּר. Lorsque la Thora est devenue une étude de fantaisie, un objet de simple curiosité sans utilité pour la direction de la vie, sans influence sur les sentiments et les pensées; quand la science s'est faite en quelque sorte égoïste et personnelle, סוּר, il faut s'efforcer de la répandre et de la propager; il faut aiguillonner les esprits et en diriger les mouvements, il faut acquérir des disciples et se faire chef d'École. בשעת המפורים כנס. Mais, au contraire, recueille-toi, concentre tes forces, réserve tes facultés et tes lumières, cultive la Thora dans la solitude et le silence, lorsque les éléments de la science se répandent de toutes parts. A côté de la médiocrité superficielle et prétentieuse qui aspire au gouvernement des esprits, par la gravité de ta vie et la sûreté de ton instruction, reste, toi, un exemple et une autorité. ואם ראית דור שהתורה הביבה עליו סוּר, שני יש מסוּר. ונוסף עוד. Si le peuple aime l'étude et la religion d'un amour sincère, sois prodigue d'enseignements. Tel, dit le sage, fait largesse de son argent et par là augmente sa fortune. ואם ראית דור שאין התורה הביבה עליו כנס שני עת לעשות לה. הפרו תורתך. Mais si la génération au milieu de laquelle tu vis ne se sent pas de goût pour la Thora et les nobles enseignements qu'elle donne, si elle la dédaigne et la méprise, renferme-toi en toi-même et n'expose pas la science sacrée à la moquerie des sots et des indifférents (1).

Il n'y a donc pas, au sujet de l'étude et de l'enseignement, de règle d'une application toujours égale. Il faut savoir varier les procédés et les méthodes, il faut, pour ainsi dire, en

(1) Berachot, 63. 1.

mesurer la dose sur le tempérament des générations et des époques.

Ce texte, qu'il me soit permis de faire ce retour sur nous-mêmes, ce texte explique, peut-être, le silence dans lequel se sont renfermés ceux qui parmi nous sont plus particulièrement chargés des intérêts des études sacrées, et il justifie la tentative faite en ce moment de ranimer, dans notre pays, le goût de ces études et d'appeler l'attention publique sur les documents respectables qui contiennent, avec nos traditions religieuses, la vie et les pensées de nos sages et de nos docteurs.

Parmi les paroles et les sentences de Hillel, reproduites dans le traité Aboth, plusieurs ont pour objet la culture de la Loi et la discipline de ceux qui se vouent à l'étude : « Soyez des disciples d'Aron, aimant la paix et la recherchant sans cesse, aimant les hommes et les ramenant à la Thora. Poursuivre la célébrité, c'est vouer son nom à l'oubli et au mépris. Cesser d'accroître sa science, c'est la diminuer; refuser de s'instruire, c'est se montrer indigne de vivre. Celui qui se sert de la couronne de la Loi dans des vues égoïstes, sera flétri. Ne dis pas que ce qui est incompréhensible pourra être compris un jour; et ne dis pas non plus : lorsque j'en aurai le loisir, je me livrerai à l'étude, peut-être ce loisir te sera-t-il toujours refusé. L'ignorant ne craint point le péché, l'homme sans lumières ne saurait avoir de vraie piété. La timidité est funeste à celui qui veut s'instruire, la colère, à celui qui enseigne. Les spéculations ambitieuses ne donnent pas toujours la sagesse; où les hommes font défaut, sois homme toi-même (1). »

Exagérant, à dessein, sa propre pensée, et donnant à une répétition de mots, dans un verset, un sens tout à fait midraschique, il soutient qu'il y a la même différence entre celui

(1) Aboth., ch. I et II.

qui sait plus et celui qui sait moins, qu'entre l'homme juste et bon et le méchant qui ne craint point Dieu. Tant il estimait l'étude consciencieuse, assidue et persévérante (1).

Il recommandait à ses disciples, et il prisait fort, en eux, la convenance des formes, la douceur et l'aménité du langage. Un de ses disciples se distingua par l'habileté et la bonne grâce avec lesquelles il reproduisait la pensée du maître ; c'était Rabbi Jochanan ben Zacai. Hillel lui promit, jeune encore, une illustration certaine et une grande autorité (2).

Ce qui distingua surtout ce maître illustre, ce fut une modestie exquise, une charmante affabilité. Tandis que Schamaï, son collègue et son assesseur, était ardent, austère, irascible et emporté, Hillel était calme, mesuré dans ses paroles et d'une angélique douceur. Sa patience était devenue proverbiale. « Quelqu'un un jour, raconte le Talmud, se fit fort de lasser la grande patience de Hillel, de la pousser à bout. On l'en défia. Un pari s'engagea, dont l'enjeu fut une somme assez considérable. L'épreuve commence aussitôt. On frappe avec violence à la porte de Hillel. C'était un vendredi, au moment où le rabbin faisait ses préparatifs pour la solennité du soir. Hillel ! Hillel ! crie un inconnu. — Que désires-tu, mon fils ? dit le rabbin. J'ai une question à t'adresser. — Parle, parle, mon fils. — Pourquoi les Babylo niens ont-ils la tête déformée, contournée ? — Grave question ! c'est que les sages-femmes, dans ce pays, ne sont point habiles. (Rappelons-nous que Hillel était Babylonien.) — Une heure plus tard, la même voix se fait entendre. Hillel ! Hillel ! — Que désires-tu, mon fils ? — Explique-moi pourquoi les yeux des Tardudéens (les habitants de Palmyre) sont si délicats ? — Parce que le pays qu'ils habitent est sablonneux. — Se présentant une troisième fois avec le même fracas. — Pourquoi, dit-il, les Africains ont-ils les pieds plats ?

(1) Chagiga, 9, 2.

(2) Pessachim, 3, 2. Jer. Ned., 5, 7.

— C'est qu'ils demeurent sur un sol humide et marécageux. — Il me reste encore de nombreuses questions à t'adresser, mais, je le crains, je pourrais te fatiguer, t'irriter. — Hillel s'assied tranquillement, s'enveloppe de son manteau : Parle, mon fils, dit-il, adresse-moi toutes les questions qu'il te plaira. — Est-ce bien toi qu'on appelle Hillel, le Nassi d'Israel? — Oui, sans doute. — Nous préserve le ciel d'hommes qui te ressemblent! — Qu'est-ce à dire? — C'est que je perds à cause de toi quatre cents souses! — Prends garde à tes paroles, Hillel mérite bien que tu perdes, pour l'honneur de son nom, quatre cents souses et encore quatre cents souses (1).

A cette époque, l'ancien isolement des juifs avait cessé; de nombreuses et fréquentes relations s'étaient établies entre Israélites et non-Israélites. Des païens, les uns touchés de la supériorité de la religion juive, en adoptèrent les principes et devinrent des prosélytes; d'autres, étonnés d'une doctrine si nouvelle et si étrange, et désireux de la mieux connaître, circonvenaient les docteurs et les savants. Ils trahissaient les sentiments qui les animaient par les questions qu'ils leur adressaient, tantôt sérieuses et faites de bonne foi, tantôt malicieuses, bouffonnes même, et dénotant une arrière-pensée d'ironie et de malveillance.

Dans cette situation qui, à côté d'avantages précieux, offrait aussi des dangers, la responsabilité des rabbins et des chefs religieux était grande, grandes aussi furent leurs inquiétudes et leur perplexité. De là, parmi nos docteurs, les opinions les plus diverses, les jugements les plus contradictoires sur le mérite des prosélytes et leur influence présumée sur les destinées du judaïsme (2).

Nous ne possédons nulle décision doctrinale de Hillel sur ce sujet. Mais voici des faits qui en tiennent lieu.

(1) Schab., 30, 1.

(2) Jebamoth. 47, 24, 2; Aboda Zara, 3, 2; Bamidbar rabba, 8.

« Un idolâtre se présenta devant Schamaï et lui dit : — Avez-vous plus d'une loi ? — Oui, répondit-il, nous en avons deux : la loi écrite et la loi orale. — Je consens à accepter la première, mais je ne saurais adhérer à la seconde. — Enseigne-moi la Thora et je deviendrai juif. Schamaï le repoussa avec dureté. Il tint le même langage à Hillel, qui consentit à l'instruire et qui lui enseigna tout d'abord les lettres hébraïques א, ב, ג, ד. Le lendemain, il donna à ces lettres d'autres noms. — Que signifie ce changement ? demanda le futur prosélyte. — Quoi donc, lui répondit Hillel, tu te fies à la tradition que je te transmets et tu ne consens pas à accepter celle qui nous est transmise par nos sages ? » — La tradition, c'est encore de l'histoire. Un peuple sans tradition est un peuple sans vertu et sans valeur. Pour la postérité, se souvenir, c'est faire acte de piété.

« Je me convertirai à ta religion, dit un païen à Schamaï, si tu parviens à me l'enseigner pendant que je me tiens debout devant toi, sur un pied. Schamaï irrité le repoussa avec violence. Il alla aussitôt auprès de Hillel, qui prononça à cette occasion cette belle et mémorable parole : מה דעלך סני להברך לא תעבר וזו היא כל התורה כולה ואיך פרושה ויל גמור « ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. C'est là toute la loi, le reste n'en est que le complément et le commentaire ; va, et efforce-toi de t'instruire. »

Il ne rappelle même pas, dans cette occasion, ce précepte, sublime dans sa brièveté : aime ton prochain comme toi-même. ואהבת לרעך כמוך. Il se borne à prescrire le premier et le plus élémentaire des principes de morale, se hâtant d'ajouter ces mots : Va et instruis-toi ; instruis-toi, et à la haine du mal tu sauras bientôt joindre l'amour du bien.

« Un autre jour, un païen ayant eu connaissance des honneurs réservés aux grands pontifes, vint dire : je veux me convertir pour devenir grand-prêtre. Schamaï indigné le repoussa avec colère. Hillel lui tint ce langage : Un roi doit connaître les privilèges et les droits qui sont l'apanage de la royauté. Il faut

donc bien te pénétrer des lois relatives à la dignité que tu ambitionnes. Puis il lut ces mots de l'Écriture : le profane qui entrera dans le sanctuaire, sera puni de mort. — Si cela est vrai, même de David, le roi d'Israël, pourrait-il en être autrement de moi, simple prosélyte ? Si l'israélite que Dieu appelle mon fils, mon premier-né, ne peut pas impunément approcher du saint des saints, comment l'oserai-je, moi, qui viens ici avec mon bâton et ma houlette ? Il ajouta : puisse le ciel te combler de ses meilleures bénédictions ! la dureté de Schamaï a failli me perdre, la douceur de Hillel m'a amené à m'abriter sous l'aile de la Providence. »

La tradition raconte que ce prosélyte eut deux fils qui, appelés Hillel et Gamliel, furent désignés sous le nom de prosélytes de Hillel (1).

Schamaï, qui nous est dépeint ici, emporté à l'excès, irritable et d'humeur presque farouche, a enseigné lui-même ce précepte de sociabilité : *הוי מקבל את כל האדם בסבר פנים יפות*. Il faut accueillir tout homme avec amabilité, avec un visage gracieux. S'il a été si peu fidèle à lui-même dans ces diverses circonstances, c'est, apparemment, qu'il différait d'avis avec Hillel sur l'accueil à faire aux prosélytes, à ceux qui tendaient à se rapprocher du judaïsme.

Notons encore quelques traits et quelques principes qui révèlent le caractère doux et affectueux, les sentiments habituels de bienveillance de Hillel et de son école :

« Par quelles paroles faut-il manifester de la joie en présence de jeunes fiancés (2) ? Les paroles dont il faut se servir dans ces occasions, dit l'école de Schamaï, doivent être conformes aux personnes et à leur situation. Non, dit l'école de Hillel, invariablement il faut répéter ces mots : voici la fiancée, la belle, la gracieuse, la pieuse. — Mais si elle n'est ni belle, ni gracieuse,

(1) Aboth de R. Nathan, 13.

(2) Ketoub., 17, 1.

pourrait-on, de bonne foi, entonner ce refrain ? ne faut-il pas s'abstenir, toujours, de toute parole mensongère ? — Mais, quoi ! répondent les partisans de Hillel, si quelqu'un s'est engagé dans une fâcheuse entreprise, faut-il l'attrister encore plus et l'accabler ? Lorsqu'un homme a conclu un marché désavantageux, est-il charitable d'avilir à ses yeux la valeur de ce qu'il vient d'acquérir ? ne vaut-il pas mieux, pour le consoler, d'en relever le prix et le mérite ? — Apprenons à complaire toujours aux hommes par l'expression de nos pensées et de nos sentiments. »

« Au jour du jugement, dit l'école de Schamaï, au jour de la résurrection, trois classes d'hommes se présenteront devant l'Éternel ; celle des justes parfaits, celle des méchants accomplis et celle des hommes ordinaires, tenant le milieu entre les deux, confinant aux uns par leurs défauts et s'approchant des autres par leurs qualités. Les justes seront inscrits, aussitôt, au livre de vie éternelle ; les méchants seront condamnés à jamais à l'enfer, au Gehinom ; les autres, comprenant la grande majorité des hommes, s'en iront également au Gehinom, et, là, purifiés par les tourments, par la pénitence et par la prière, ils deviendront, avec le temps, dignes d'entrer dans la société des justes. Non, dit l'école de Hillel, Dieu est appelé grand par la miséricorde. Sa justice doit toujours incliner vers la clémence. רב חסד מטה כלפי חסד. Les hommes de la classe intermédiaire ne traverseront pas le purgatoire ; leurs mérites effaceront leurs torts et les sauveront. Le purgatoire est réservé aux pécheurs israélites et non-israélites מושעי ישראל בגומן ופושעי אומות העולם בגומן ; ils en sortent après y avoir séjourné pendant un an, puis leur âme épurée et subtilisée s'en va se placer au-dessous des justes parfaits (1). »

Qu'importe, en définitive, que d'après Hillel aussi la damnation éternelle soit réservée à quelques pécheurs et criminels

(1) Rosch Haach., 17, 1. — Jer. Sanhéd., 10, 1.

endurcis, comme Jéroboam et ceux qui lui ressemblaient (1); retenons de lui ce mot qui interprète si dignement la pensée de l'Écriture, רב חסד ממה בלפי חסד. Le Dieu qu'il proclame, est un Dieu clément qui ne se contente pas de réserver toutes ses faveurs à un petit nombre d'élus; il épargne les épreuves du purgatoire à cette grande, à cette nombreuse catégorie d'hommes qui mêle la faiblesse à la vertu, les fautes et les torts aux belles qualités de l'âme et aux bonnes œuvres.

« On disait de Schamaï l'ancien qu'il se préoccupait sans cesse de la solennité du sabbat; il se faisait une joie de réserver, longtemps d'avance, pour le sabbat, ce qu'il avait de meilleur. Hillel suivait une autre règle. Toutes ses actions avaient Dieu seul pour objet, et il répétait, comme une perpétuelle prière de reconnaissance ces mots : ברוך ה' יום יום. Loué soit le Seigneur pour le bien qu'il nous envoie chaque jour (2). »

Au temps de Hillel, l'obligation de porter des philactères était devenue pour les hypocrites un moyen d'éblouir le vulgaire, et un prétexte à étaler un luxe de piété tout extérieure. On traînait jusqu'à terre les longues courroies, et les petits compartiments qui renferment les textes de la loi acquéraient un volume démesuré. On affectait pour la bonne conservation de ces textes une sollicitude excessive, on les examinait, on les relisait sans cesse. Les rabbins s'efforcèrent de contenir dans de justes bornes ces démonstrations de dévotion outrée et factice, et ils citèrent à ce sujet l'exemple de Hillel. Les Tephilin dont je me sers, dit-il, sont les mêmes qui ont servi à mon aïeul (3).

On a souvent répété que chez les juifs, la femme est dans un état exceptionnel de minorité et d'infériorité. Cette question est

(1) Sanhédrin Mischna, ch. XI, 1. — On compte six ou sept noms à joindre à celui de Jéroboam.

(2) Betza, 16, 1.

(3) Jer. Eroubin, 10, 1.

à la fois trop complexe et trop intéressante pour n'être traitée ici qu'incidemment. Ce que nous tenons à constater, c'est que cette inégalité est loin d'être générale, et que dans certains cas, qui ne sont pas sans importance, l'école de Hillel place au même rang l'homme et la femme.

Avoir une nombreuse famille a toujours été considéré, en Israël, comme une bénédiction du ciel, comme un bonheur. Dans tous les temps et dans tous les pays, l'israélite a répété, avec joie, ce vœu du psalmiste : אשתך כגפן פוריה, que ta femme soit semblable à la vigne féconde qui couvre les parois de ta maison, que tes enfants, autour de ta table, croissent comme de jeunes plants d'olivier ; ainsi est béni l'homme craignant Dieu. Mais, autre chose est un vœu, autre chose le devoir. Le devoir compris dans cette célèbre prescription, פרו ורבו, croissez et multipliez, et qui recommande à chacun d'avoir une famille à soi, ce devoir n'est accompli qu'autant que l'on est père de deux fils, tel est l'avis de l'école de Schamaï. Il suffit, dit l'école de Hillel, d'avoir un fils et une fille, car il est dit de Dieu, dans la Genèse : ובר ונקבה בראם, il créa l'homme et il créa la femme.

Il s'agit bien ici d'une égalité sérieuse au point de vue social et civil. Aux yeux des disciples de Hillel, avoir plusieurs fils ou avoir plusieurs filles, c'est tout un, c'est la famille insuffisante, incomplète (1).

Dans la question du divorce, l'école de Hillel, il faut le reconnaître, se montre moins favorable aux intérêts de la femme, comme on les comprend aujourd'hui, tandis que les conditions exigées par Schamaï et ses disciples pour légitimer cet acte sont telles que pourraient les imposer les législations modernes les plus libérales (2).

(1) Jebamoth, 61, 2. Voy. Sanhéd., 100, 2.

(2) Guittin, 90, 1. — L'inconduite seule peut légitimer le divorce, d'après l'école de Schamaï.

L'existence est-elle pour l'homme un bienfait, une faveur du ciel ? Le néant n'est-il pas pour lui préférable à l'être ? Cette question a été agitée dans les écoles, dans tous les temps et dans tous les pays, et en Orient plus que partout ailleurs. En présence des infirmités inhérentes à la nature humaine, des épreuves inévitables qu'il lui faut subir, des peines et des douleurs qui l'affligent, le doute et le découragement envahissent parfois les esprits. Aux époques agitées et tourmentées surtout, dans les temps d'iniquité et de violence, où se succèdent les malheurs publics et les calamités de toutes sortes, le dégoût de la vie devient comme une maladie générale et s'empare même des plus fermes cœurs.

« Pendant deux années et demi on discuta cette question dans les écoles de Schamaï et de Hillel : Il vaut mieux, dit la première, ne point exister que de vivre ; l'existence, dit l'autre, est une grâce pour l'homme. La majorité résolut ainsi la question : Il vaudrait mieux pour l'homme ne pas avoir été appelé à la vie. Puisqu'il existe, qu'il accepte courageusement la vie avec les obligations qu'elle impose, qu'il examine sans cesse l'importance de l'œuvre qu'il doit accomplir (1). »

Hillel et son école ont, à ce qu'il paraît, essayé de résister à l'influence énervante d'une doctrine qui considère l'existence comme un don funeste, et ils redoutaient pour la foi juive, si saine et si virile, les dangers d'un mysticisme exalté, qui conduit, pour ne rien dire de plus, à un pieux désœuvrement, à l'anéantissement de la volonté dans l'homme. Si l'opinion opposée à celle de Hillel a prévalu, ce n'est qu'avec un correctif qui en atténue l'action dissolvante (2).

A cette discussion et à celle déjà citée (page 42) peut se rattacher également le débat suivant : du ciel et de la terre,

(1) Éroubin, 13, 2.

(2) L'optimisme excessif peut offrir aussi des dangers. L'opinion intermédiaire qui a prévalu est la plus conforme à la sagesse et à la vérité.

sortis le même jour du néant, lequel a été créé le premier. C'est le ciel, dit Schamaï; selon Hillel, c'est la terre; les sages pensent qu'ils furent créés simultanément (1).

À toutes les qualités de cœur et d'esprit que nous lui connaissons déjà, Hillel, est-il nécessaire de le dire, joignait une générosité pleine de délicatesse, une charité exquise, un dévouement et un amour ardent pour les pauvres.

Examinant les devoirs qui sont imposés aux riches, le Talmud établit que la bienfaisance doit être exercée avec intelligence et discernement. Il veut que la générosité se mesure sur le mérite, le rang, la situation de ceux qu'il faut soulager et secourir. Le malheureux déchu d'une ancienne splendeur et le misérable qui a toujours vécu dans la gêne et le dénuement, ne doivent pas être traités de la même manière. On sait, ajoute à ce sujet le Talmud, que Hillel l'ancien mit au service d'un pauvre qui avait connu des temps meilleurs, un esclave et un cheval dont il lui laissa la libre disposition. Un jour qu'il ne fut pas en mesure de lui fournir un serviteur, Hillel lui-même fit office d'esclave. Il courut devant cet homme dont il respectait l'infortune, l'espace de trois milles ! (2)

Un pareil acte, tout à fait en dehors de nos manières de voir et de sentir, est supérieur aux plus beaux préceptes, aux plus sublimes sentences de morale dogmatique et d'enseignement.

Il savait communiquer à ceux qui l'approchaient les sentiments qui l'animaient lui-même, et il fut tout d'abord un exemple pour sa famille et pour ses disciples. Il invita, un jour, un hôte qu'il voulut honorer. Le repas était préparé. Un pauvre frappe à la porte, et il dit à la femme de Hillel : il me reste un long voyage à faire et déjà mes forces m'abandonnent

(1) Chagi., 12, 1.

(2) Ketoub., 67, 2. — Voy. Jer. Pea, 8, 8. Le dernier trait est omis dans le Jer.

Elle lui servit aussitôt les mets qu'elle avait apprêtés. Les préparatifs d'un autre repas prirent du temps. Pourquoi ce long retard ? lui dit Hillel. Elle dut lui apprendre ce qui était arrivé. Je savais, ma fille, que cet accident ne pouvait être attribué qu'à un acte de piété, qu'à une œuvre de charité. Toutes tes actions, je le sais, ne sont faites qu'en vue du ciel (1).

Traversant le lieu qu'il habitait, il entendit tout à coup des cris d'angoisse et des gémissements. J'ai la certitude, dit-il, que ces cris ne sortent pas de ma maison. Telle était sa confiance en Dieu et tant étaient grandes la piété et la résignation qu'il avait inspirées à tous les siens ! A lui, dit le Talmud, s'applique ce verset : il ne redoute point de fâcheuses nouvelles ; son cœur est inébranlable, parce qu'il a mis sa confiance en Dieu (2).

Il se servait volontiers, dans ses enseignements moraux, de la parabole et de la sentence. Quelques-uns de ses préceptes sont d'une énergique concision ; d'autres affectent une forme énigmatique et piquante. Parfois aussi il fait usage de la langue populaire pour donner à ses mots la valeur de proverbes.

Ici je n'ai qu'à reproduire ses paroles si souvent citées du traité Aboth (3) : « Si je ne suis pas à moi-même (l'auteur de mon salut) qui (le) sera pour moi ? Abandonné à moi-même, que suis-je ? Si ce n'est pas maintenant (que je veille sur moi),

(1) Massechet Derech Eretz, 4.

(2) Berach., 60, 1.

(3) Aboth., ch. I et II. — L'opinion qui attribue les mots אֵל הַפְּרוֹשׁ וְכוּ' à Hillel II paraît peu sérieuse. — Voy. Pessachim, 70, 2, et Edyout, chap. V, 5, 6. Il n'est pas impossible que Hillel ait voulu faire allusion, d'une part, à Juda Ben Dorothe, et, d'autre part, à Akabia Ben Mahalel. Le premier se sépara complètement de la Communauté, et quitta Jérusalem avec Dorothe, son fils, parce que, dans une discussion importante, son opinion n'a pas prévalu et n'a pas été partagée par Schemaya et Abtalion. L'autre, malgré l'insistance des rabbins qui voulurent le placer à leur tête comme אב ב"ד, s'il consentait à se ranger à l'avis de la majorité, maintint également jusqu'à sa mort la tradition particulière qu'il avait enseignée sur divers sujets. Avant

quand donc (le pourrais-je faire)? — Ne te sépare pas de la Communauté, n'aie confiance en toi-même qu'au jour de ta mort. ne porte de jugement sur le prochain que lorsque tu te trouveras dans la même situation que lui.

Josèphe fait une peinture bien saisissante de l'état de la cour du roi Hérode. La défiance, les soupçons et l'inquiétude rongeaient tous les cœurs, et celui du roi plus que les autres. La délation était devenue pour ce prince le principal ressort de son gouvernement. Mais la délation engendra la délation, et souvent, dit Josèphe, les dénonciateurs, dénoncés à leur tour, furent eux aussi victimes de la méfiance du tyran (1).

C'est, il est permis de le présumer, pour peindre, d'un trait, cette misérable situation que Hillel prononça ces paroles en langage populaire et sous forme allégorique. Voyant un crâne qui nageait sur l'eau, il dit : parce que tu as noyé, tu as été noyé toi aussi, et ceux qui t'ont noyé le seront à leur tour.

Il dit encore : beaucoup de chair donne beaucoup de vers ; beaucoup de bien, beaucoup de soucis ; beaucoup de femmes, beaucoup de sortilège ; beaucoup de servantes, beaucoup de dépravation ; beaucoup d'esclaves, beaucoup de vol ; beaucoup d'étude, beaucoup de vie ; beaucoup d'assiduité, beaucoup de sagesse ; beaucoup de réflexion, beaucoup d'intelligence ; beaucoup de droiture, beaucoup de paix.

Acquérir une bonne renommée, c'est s'acquérir un bien qui

de mourir, il engagea son fils à se soumettre à l'opinion qui a prévalu. On doute, dans la Mischna, si, malgré la sainteté de sa vie, il ne fut pas mis en interdit.

On serait tenté d'interpréter ainsi les paroles de Hillel : Ne te sépare pas de la Communauté (comme Juda Ben Dorothé) ; *ne persiste pas dans ta propre opinion jusqu'au jour de ta mort* (comme Akabia Ben Mahalel). A ceux qui voulaient le mettre en interdit. Hillel adressa cette sage parole : En jugeant un docteur, un collègue *חברך*, il faut tenir compte de sa situation particulière. Akabia, en effet, a pu expliquer pourquoi il a cru devoir persister dans ses propres sentiments qui étaient aussi ceux de ses maîtres.

(1) Hist. liv. XVI, ch. 11.

nous est propre ; acquérir la science de la loi, c'est acquérir la vie éternelle (1).

Le salaire de l'homme, sa récompense sera proportionnée à sa peine (2).

Il fit prévaloir dans son école ce principe qu'elle sut faire intervenir même dans des discussions casuistiques. מעלין בקדש ולא מורדין (3). Il faut avancer et avancer encore dans la voie de la sainteté. Jamais il n'est permis de descendre ni de déchoir.

Ce mot, qui a si noblement inspiré de nos jours un poète philosophe, et qui est devenu la devise d'une grande et vaillante nation, *excelsior*, plus haut, toujours plus haut et plus loin ; ce mot qui exprime les plus vives aspirations de la génération actuelle, il n'est, comme vous le voyez, que la traduction d'une formule familière et habituelle à toute une école de docteurs juifs qui s'inspiraient des sentiments d'un rabbin contemporain du roi Hérode.

Ses disciples en le quittant lui dirent un jour : maître, où vas-tu avec tant d'empressement ? — Accomplir une *mitzwa*, une importante obligation. — Quel devoir as-tu donc encore à remplir ? — J'ai hâte de me rendre au bain. — Est-ce donc là ce que tu appelles un devoir ? — Oui, certes. Les statues des rois placées dans les théâtres et les cirques sont soigneusement surveillées et préservées de toute souillure, et moi qui suis créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, je n'aurais nul souci de ce corps qui sert d'enveloppe à une âme immortelle ?

Maitre, où vas-tu ? lui demandèrent un autre jour ses disciples. — Rendre mes devoirs à l'hôte de ma maison. — Il y a donc toujours chez toi un hôte, un étranger ? — Oui, dit-il, l'âme descendue du ciel est étrangère ici-bas, elle est chez moi

(1) Aboth, II.

(2) Dans Aboth de R. Nathan, 12, cette dernière parole est attribuée à Hille — Aboth, V. 23, l'attribue à Ben-Hé-Hé ; celui-ci était un disciple de Hillel Chag., 9, 2.

(3) Schab. 21, 2. La pensée, sinon l'expression, doit lui être attribuée.

comme un hôte d'un jour, comme un passager qui ne s'arrête qu'un instant. Aujourd'hui je la possède, demain elle aura disparu, elle sera retournée dans sa patrie céleste (1).

La fête célébrée dans le temple de Jérusalem avec le plus de pompe et d'éclat, c'était celle qui clôt la série des solennités du mois de Tisri. Elle avait ce caractère particulier que la gaieté et la joie faisaient partie de la solennité, et que les cérémonies offraient aux yeux du peuple un brillant et magnifique spectacle. Lorsque la fête lui paraissait être célébrée avec trop de légèreté mondaine, Hillel disait : quand nous sommes ici, qu'importe notre présence à celui de qui il est dit : des milliers et des myriades de serviteurs s'empressent autour de lui pour le servir ? Au contraire, lorsqu'il voyait une piété décente répandue au milieu de la foule empressée et joyeuse, il disait : si nous ne sommes point ici, qui donc est ici ? Une prière fervente est plus agréable à Dieu que l'encens offert même par les anges (2).

Tout ce qui précède, les documents reproduits, les textes cités, nous font connaître le moraliste religieux plutôt que le docteur de la loi, et l'homme bien plus que le rabbin, que le dépositaire de la tradition. Même à ce point de vue restreint qui a dû être le nôtre, ce serait faire de Hillel un portrait infidèle et tout à fait incomplet, en ne rappelant pas, d'une part, certaines institutions juridiques, certaines Tekanoth, qu'il a établies en vertu de son droit de chef du Sanhédrin, et en négligeant de dire, d'autre part, les motifs qui, d'après le Talinud, ont fait le plus souvent prévaloir son opinion et celle de son école.

La première et la principale Tekanah dont il fut le promoteur, est celle qui porte dans la Mischna le nom de Prosbol

(1) Vaykra Rabba, 34.

(2) Jer. Succ., 5, 4. — Nous avons reproduit cette version de préférence à celle de Babli Succa, 53, 1, qui est moins claire.

(προς βουλη πρεσβευτων). Le Prosbol était un acte juridique déposé entre les mains de l'autorité compétente, par lequel l'emprunteur s'engageait à renoncer, en faveur du créancier, au bénéfice de la loi qui annule les créances tous les sept ans. Voyant, dit la Mischna, que les israélites refusaient de prêter de l'argent à ceux qui réclamaient ce service, au mépris des prescriptions formelles et impératives de la Thora, au mépris des plus saints préceptes de charité et d'amitié fraternelle, Hillel institua le Prosbol (1).

Le Talmud prouve qu'en agissant ainsi, Hillel fit de son autorité un usage légitime, et qu'il ne porta pas atteinte à la loi elle-même. Bien que l'Etat israélite, ainsi que le Temple, fût encore debout, les dispositions de la loi relative à l'année sabbatique n'étaient plus applicables, la Palestine, depuis la fin de l'exil, n'ayant pas été entièrement occupée par les israélites, qui, la plupart, étaient restés en Babylonie. Les rabbins seuls avaient rendu ces lois de nouveau obligatoires. Hillel ainsi avait le droit d'abroger une prescription émanant des rabbins, ses prédécesseurs. Malgré cette explication, l'acte de Hillel a paru si hardi, il a si profondément étonné les chefs religieux des générations suivantes, que plus de trois siècles après lui, Samuel, le célèbre chef de l'académie de Nehardéa, s'est écrié : Si j'en avais le droit et le pouvoir, j'abolirais le Prosbol (2).

Cette institution fut établie dans l'intérêt des créanciers. En voici une autre dont notre rabbin fut également le promoteur, et dont l'objet fut de garantir les droits et les intérêts des débiteurs. Les immeubles situés dans les villes fermées, en cas de vente, pouvaient, d'après le code mosaïque, être rachetés dans le courant de l'année. Par un stratagème fort simple, les

(1) Schebiit, 10, 3.

(2) Guitin, 36, 1. — D'après une autre explication, Hillel, en présence d'un intérêt supérieur, avait le droit d'annuler une loi biblique. Dans les questions d'intérêt et de propriété, le Sanhedrin est tout-puissant; il possède un droit illimité d'expropriation הפקר ב"ד הפקר.

acheteurs de mauvaise foi rendaient illusoire ce droit de réméré. A la fin de l'année, ils se rendaient invisibles, ils disparaissaient. Hillel fit décider qu'en l'absence du nouveau propriétaire, si ingénieux à garder ce qui ne lui appartenait pas et si habile à éluder les dispositions gênantes de la loi, le prix du rachat sera déposé dans l'une des salles du temple : la propriété était ainsi restituée à son ancien possesseur (1).

Il maintint dans toute leur intégrité les lois contre l'usure, contre le prêt à intérêt, même celles qui furent établies par les rabbins, même celles qui parurent trop sévères à certains docteurs et qui, en définitive, n'ont pas été acceptées. La loi biblique défend de recevoir et de rendre, soit en argent, soit en nature, plus qu'il n'a été prêté. Les rabbins interdisent, dans certains cas, de rendre en nature la mesure exacte de ce qui a été prêté. Un prêt ne doit jamais être une cause de dommage pour l'un et de profit pour l'autre. Or, au moment de la restitution, il est possible que le prix des productions de la terre se soit modifié. Cette extension de la loi primitive, disent les rabbins, ne comprend que les prêts à longue échéance et d'une valeur considérable. Hillel, lui, ne connaît pas d'exception, il n'a égard ni au temps plus ou moins long qui pourra s'écouler entre l'emprunt et la restitution, ni à la faible valeur de l'objet prêté. Au moment où le prêt s'effectue, la valeur de l'objet doit être constatée, et c'est cette exacte valeur qu'il faudra restituer (2).

Hillel, ne l'oublions pas, vivait à une époque d'exaction et de tyrannie. Le peuple était accablé d'impôts de toutes sortes. Aux lourds tributs qu'il fallait payer aux Romains s'ajoutaient les dépenses ruineuses d'un roi qui aimait le faste et l'éclat, les constructions gigantesques, les monuments splendides. Si, pour donner satisfaction à la ferveur religieuse de la nation, Hérode avait fait réédifier le temple avec une rare magnifi-

(1) Arachin, 31, 2.

(2) B. Mezia, 75, 1.

cence, il révolta sa foi, sa piété, ses sentiments les plus chers, en faisant élever de toutes parts, à Jérusalem comme à Césarée, des cirques et des théâtres, et en introduisant dans la terre sainte, les goûts et les habitudes d'une civilisation raffinée et corrompue. Les grands et les riches, à l'imitation de la cour, avec les mœurs grecques et romaines prenaient et contractaient cette dureté de cœur qu'engendrent le luxe et les dépenses excessives.

Hillel essaya de réagir contre ces tendances funestes, et il s'efforça par les Tekanoth qu'il fit établir, de réprimer les abus de la violence et de la mauvaise foi, et de soulager la misère du peuple.

Il fit encore prévaloir un principe favorable au peuple, à l'ignorant, aux hommes naïfs et simples. Bien qu'il y eût, pour les transactions et les contrats de toute nature, des formules consacrées, un texte officiel, il décida que les actes rédigés dans le langage habituel du peuple seraient valables, et qu'il serait tenu compte des engagements et des conditions qu'ils contiennent, הלל הוקן היה דורש לשון הדיים (1).

En vertu de ce principe très-libéral et qui témoigne d'un si grand respect pour les usages, nécessairement variés, d'une nation disséminée en différents pays, il fit déclarer légitimes des enfants dont la naissance était considérée par d'autres docteurs comme entachée de bâtardise. Ceux-ci refusaient d'avoir égard aux habitudes particulières d'une grande ville dans la rédaction des actes de mariage.

Une discussion importante et grave, si ce n'est en principe, du moins par les résultats, puisqu'elle avait pour objet de régler un détail du culte dans le temple, était déjà célèbre et ancienne au temps de Schamaï et de Hillel. Plusieurs généra-

(1) B. Mezia, 104, 1. Le fait honteux attribué à des hommes violents d'Alexandrie, d'après la version du Talmud, Jerus. Ketoub, 4, 8, pourrait bien n'avoir eu lieu qu'exceptionnellement.

tions de rabbins étaient en désaccord sur la question de savoir si, pour les offrandes obligatoires mais individuelles, il est permis, les jours de fête, de remplir une formalité indispensable et dont l'accomplissement occasionnerait la violation d'une prescription rabbinique, ou s'il faut ajourner ces sacrifices au lendemain. La fête gagnait en solennité et la satisfaction religieuse du peuple était certainement plus grande s'il voyait ses offrandes immédiatement agréées. Hillel parvint, non sans peine et sans lutte, à faire prévaloir ses sentiments et ceux de ses prédécesseurs désignés sous le nom de חז"ת, qui, en présence d'un grand intérêt religieux, avaient, comme lui, consenti à sacrifier une prescription rabbinique, d'ailleurs respectable et maintenue avec sévérité dans toute autre circonstance.

Hillel et son école ayant été obligés de céder pendant quelque temps à la pression violente exercée sur eux par les partisans de Schamaï, le temple fut déserté par la foule et les solennités converties en deuil. Les disciples de Schamaï, par suite des remontrances d'un homme de bien de leur école furent amenés à résipiscence et obligés de reconnaître quel dommage causerait à la religion une plus longue opiniâtreté (1).

Au temps de Hillel, dit ailleurs le Talmud, la multitude fut si considérable dans le vestibule du temple, qu'un homme y fut écrasé, et ce malheureux événement a été consigné dans le souvenir du peuple (2).

Fidèle à la doctrine constante enseignée par Moïse, par les prophètes, par les premiers docteurs, et en particulier par Siméon-le-Juste, il fut peu partisan des œuvres de surrogation, des actes d'une piété extraordinaire et étrange tels que le Naziréat, les promesses par serment, les vœux, etc., etc.,

(1) Betza, 20, 1, Jer. chag, 2, 3.

(2) Pessachim, 64, 2. Ce dernier fait est arrivé à la fête de Pessach, à l'occasion du sacrifice de l'agneau pascal.

engagements sacrés qu'on s'impose dans un moment d'enthousiasme et de ferveur et qui, souvent, ne sont remplis qu'à regret, s'ils ne restent pas inaccomplis. Il avait enseigné le principe qu'il ne faut en rien se séparer de la multitude, et il donna le conseil et l'exemple de ne jamais faire de promesse d'offrande et de ne prononcer de vœux d'aucune sorte qu'au seuil du temple même. Il n'y eut plus de son temps, dit le Talmud, par la faute de Hillel, de violation de promesse, ni d'infidélité dans les engagements envers Dieu et le temple. Le Naziréat, difficile partout, devint presque impossible en dehors de la Palestine, tant il fut entouré d'entraves par l'école de Hillel (1).

Enfin, par suite du même esprit, dans les discussions nombreuses sur des pratiques relatives à la vie civile et religieuse, Hillel et son école se décident d'ordinaire pour l'opinion la plus modérée, pour celle qui rencontre le moins de difficultés dans l'application.

Les discussions d'école, d'ailleurs, aussi longtemps que vécurent les maîtres Schamaï et Hillel, se terminèrent par de sages concessions. Ce n'est que dans trois ou quatre occasions que ces deux illustres docteurs persistèrent dans leurs opinions respectives (2). Les dissentiments se sont multipliés, disent les textes, lorsque des disciples, insuffisamment préparés, ont voulu faire acte d'autorité. Exagérant les principes des maîtres et les appliquant aux détails infinis des doctrines, des pratiques et de la vie israélites, ils ont occupé l'esprit public, dans les écoles et au dehors, pendant plus d'un siècle. La Thora, diversement interprétée, était menacée de perdre sa majestueuse unité, la tradition devenue incertaine, vague et hésitante, n'inspirait plus cette confiance entière et sereine que réclame l'enseignement religieux. L'esprit de secte, si dange-

(1) Nedarim, 9, 2. — V. Nazir, Mischna, III, 3.

(2) Schabbat, 14, 2; Jer. Chag. 2, 2. — Il est juste de remarquer que, dans ces occasions, Hillel se montre deux fois sur trois plus rigoriste que Schamaï.

reux aux époques d'agitation et d'inquiétude générales, gagnait même les rangs des pharisiens, ces fidèles et vaillants gardiens de la loi d'Israël (1). Il fallait à tout prix conjurer un tel péril qui déjà s'était révélé en présence de Hillel lui-même. La majorité intervint, et, par voie d'autorité, elle fit prévaloir son opinion presque toujours conforme à celle de Hillel et de son école (2).

Les partisans de Schamaï usèrent parfois de violence pour maintenir leurs décisions et leur donner force de loi. Un jour, les réunions d'étude, habituées à des luttes d'une autre nature, virent les glaives sortir des fourreaux, et les disciples de Hillel furent poursuivis à leur arrivée et assaillis, de toutes parts, de menaces de mort. Hillel, lui-même, fut obligé, une fois, de courber la tête devant Schamaï et de céder à la violence. Ce jour, dit le Talmud, est inscrit parmi nos plus tristes souvenirs, il est aussi déshonorant que le jour où rejetant le vrai Dieu, le peuple adora des idoles (3).

Dans une autre circonstance, Hillel céda également à l'orage et laissa la violence suivre son cours. C'était au temple même. Les disciples de Schamaï qui s'y trouvèrent en majorité, obligèrent Hillel à se soumettre à leurs exigences. Il s'agissait, nous l'avons déjà rappelé, du cérémonial relatif au culte des sacrifices les jours de fête. Par respect pour la sainteté du lieu et par amour de la paix, Hillel se contraignit à aller au devant de leurs désirs. Tant d'humilité et de douceur étonna même ses adversaires. Un vieillard de l'école de Schamaï, illustre par sa science et son autorité, fit honte à ses condisciples de leur aveugle emportement, et il proclama lui-même d'une manière éclatante le triomphe de l'opinion de Hillel (4).

(1) Sota, 47, 2; Jer. chag., 2, 2.

(2) Eroub., 13, 2; Jer. Jebam., 1, 6.

(3) Schabb., 17, 1; Jer. Schabb., 1, 4.

(4) Betza, 20, 1; Jer. Betza, 2, 4; Chaguiga, 2, 3. — On cite un rabbin

Ces scènes de violence et de colère, hâtons-nous de le dire, étaient heureusement rares et tout à fait exceptionnelles. D'ordinaire, la plus franche cordialité, l'amitié la plus vive régnait entre les disciples des deux écoles. Quoique différant d'avis sur des questions importantes relatives aux mariages prohibés, ils s'alliaient entre eux et se témoignaient la plus entière confiance ; de même, leurs discussions sur l'état de pureté et d'impureté (lévitiques) des mets ne les empêchaient pas de s'asseoir à la même table et de vivre en commun. Ils enseignaient par leur exemple, dit le Talmud, à faire régner la paix et l'amitié entre tous les hommes, et en particulier entre ceux qui se livrent à l'étude de la loi, conformément à cette parole de l'Écriture : Aimez et cultivez, tout ensemble, la vérité et la paix (1).

Les hommes habitués à la discussion, à l'argumentation de l'école persistent, d'ordinaire, avec bonne foi, mais avec opiniâtreté, dans leurs sentiments, dans l'opinion émise par eux et qu'ils pensent être la vérité. Il n'en fut pas ainsi de nos rabbins qui s'empressaient de modifier, à l'occasion, leurs premières idées ou d'y renoncer complètement pour se ranger à l'avis de leurs adversaires.

Pourquoi, dit la Mischna, mentionner et transmettre à la postérité des opinions erronées et qui n'ont pas prévalu ? Pour enseigner aux générations à venir qu'il ne faut point soutenir avec opiniâtreté ses sentiments et ses avis, les maîtres de la doctrine, les Hillel et les Schamaï, ayant eux-mêmes renoncé volontiers à leur propre doctrine pour rendre hommage à la vérité (2). Et la Mischna enregistre un certain nombre de cas où l'école de Hillel reconnaît et proclame qu'il faut suivre l'avis des disciples de Schamaï (2). Ceux-ci, bien

qui n'approuve pas la condescendance de Hillel dans cette occasion. Il vaut mieux, dit-il, faire usage du charbon lorsqu'il est brûlant que lorsqu'il est refroidi. Hillel préféra sagement temporiser et laisser les esprits se calmer.

(1) Jebamoth, 13, 2. — (2) Edyouth, 1, 12, 13, 14.

que plus tenaces et plus entiers, eurent le même mérite (1), et le Talmud est disposé à croire que, dans la pratique ils se conformaient à la décision de la majorité (2).

Reconnaissons-le, ces pharisiens qu'on s'est plu, dans des portraits de fantaisie, à dépeindre si orgueilleux et si violents, avaient bien des qualités, bien des vertus. Ils ont été beaucoup calomniés, ils ont été de bonne heure victimes de cette étrange théorie, si souvent appliquée aux Juifs, qui attribue à tous, les défauts et les torts d'une faible minorité. Lorsque pour connaître ces dignes et austères représentants des sentiments et de la pensée israélites, on voudra bien recourir à d'autres renseignements qu'à ceux qui ont été fournis par des ennemis peu scrupuleux, l'histoire impartiale les réhabilitera dans l'estime des peuples. De nos jours, heureusement, il n'y a plus de prescription pour le mensonge, et l'on révoquera encore plus d'un faux jugement, reposant sur des calomnies séculaires.

Dans le plus grand nombre de cas, avons-nous dit, l'opinion de Hillel et de son école a prévalu, et leurs décisions font loi (3). Pourquoi cette préférence? Pendant trois années consécutives, dit une vieille Hagada, les deux écoles luttèrent pour fixer la Halacha, chacune dans son sens. La Bathkol, une voix céleste, se fit entendre, et elle dit : « Les paroles des uns et les paroles des autres sont conformes à celles du Dieu vivant, le dernier mot pourtant doit rester à Hillel. Pourquoi? Parce que Hillel et ses disciples sont des hommes doux et

(1) Troum, V, 4; *ibid.*, Jer.

(2) Jeb., 14, 15; voy. Demai, VI, 6. — Certains disciples de Hillel par surcroît de piété, se conformèrent en particulier à l'opinion aggravante de Schamai. וצנעו ביה היו נוהגין בדברי ב"ש.

(3) Désobéir à Hillel, dit la Mischua, avec une évidente et volontaire exagération, c'est mériter la mort. — Berach, I, 3. — Jer. Jebam, 1, 6. — Des écrivains modernes représentent Hillel comme l'adversaire des pharisiens, et ils lui contestent toute influence sur le développement de la doctrine juive. C'est de la haute fantaisie en histoire.

tolérants, parce qu'ils souffrent la contradiction, parce qu'ils reproduisent eux-mêmes, dans leur enseignement, les opinions adverses. qu'ils font à celles-ci l'honneur de les citer avant les leurs (1).

Dans les discussions religieuses de cette nature, roulant habituellement sur l'interprétation exacte des textes, ou ayant pour objet de fixer le sens de la tradition, reproduite avec plus ou moins de fidélité, on ne sépare pas volontiers l'homme de la doctrine. Tant vaut l'homme, tant vaut la doctrine, et la vertu est une présomption en faveur de la vérité.

L'école de Schamai se distinguait par la pénétration, la profondeur du raisonnement, la déduction logique et systématique de toutes les conséquences contenues dans les principes énoncés (2). L'école de Hillel dévouée, elle aussi, à la défense de la vérité et, dans certains cas, très-sévère, plus rigoriste que l'école rivale (3), est néanmoins, d'ordinaire, mesurée dans ses décisions, modérée et prudente. Elle savait allier la sagesse à la piété, le sentiment des besoins de la vie pratique à l'ardeur d'une dévotion fervente et de l'étude désintéressée (4). Dans les institutions qu'elle provoqua comme dans son enseignement doctrinal, elle tenait grand compte des forces moyennes de la nature humaine, et elle comprenait la nécessité de concilier la loi, immuable et inaltérable dans son esprit, comme dans la lettre, avec les accidents variés qui se produisent dans toute société, par cela seul qu'elle persiste et dure.

Aussi, l'influence de Hillel fut-elle toute puissante dans les

(1) Eroub., 13, 2.

(2) Jeb., 14, 1; 16, 1. — Il est fait mention d'un disciple de Schamai, invincible dans la discussion. Son frère *בן הרבנים* l'appelle pour cette raison *בכור שטן*, et il proteste, devant les rabbins réunis, de sa fidélité à la doctrine de Hillel. *Voy. Chag.*, 22, 2. — R. Yehoschoua regrette amèrement d'avoir parlé avec trop de légèreté d'une décision de l'école de Schamai, dont il n'avait pas saisi le sens.

(3) Edyouta, ch. IV. — (4) Schab., 153, 2. L'école de Schamai, dit R. Yehoschoua, pendant qu'elle disposait de la majorité, dépassa la juste mesure.

diverses parties du vaste domaine religieux du Judaïsme. Doctrine, morale, système d'enseignement, institutions juridiques, décisions casuistiques de tout ordre et de toute nature, Hillel leur imprima, en quelque sorte, la marque de son génie et de son caractère. Sa douce et bienfaisante influence a été acceptée par tous avec bonheur, et son souffle anime encore nos esprits et réchauffe nos cœurs. Il a dit lui-même : Soyez des disciples d'Aron, aimant la paix, et la recherchant, et la postérité reconnaissante, a ajouté : Soyez les disciples de Hillel (1).

Depuis la mort du prophète Malachie, dit un document légendaire, l'esprit saint s'était retiré d'Israël, mais l'on se servait encore de la Bathkol. Un jour, dans une réunion de docteurs à Jéricho, cette voix céleste se fit entendre, et elle dit : Il y a parmi vous un homme qui mériterait que la Chechina, que l'esprit de Dieu, reposât sur lui. Mais la génération au milieu de laquelle il vit est indigne d'une pareille faveur. Et tous les regards se dirigèrent aussitôt sur Hillel(2).

Il mourut âgé de cent vingt ans, comme notre maître Moïse, et à sa mort on répéta, partout, ces paroles : il n'est plus, le saint, l'homme modeste et humble, le disciple d'Esdras.

La doctrine morale de Hillel, pour ne parler que d'elle en terminant, ne nous est parvenue que d'une manière bien incomplète. Nous n'avons de lui que quelques mots, quelques sentences et quelques faits qui sont comme la sanction de ses principes. Nous n'en sommes pas moins autorisés à dire, appuyé du témoignage de près de vingt siècles, que son nom est l'un des plus beaux, son caractère l'un des plus purs du Judaïsme; et que son enseignement a dignement suppléé à la voix, depuis longtemps silencieuse, des prophètes et des hommes inspirés. Successeur des prophètes, maître vénéré des rabbins, c'est à lui, c'est à son nom, à son esprit,

(1) Sanhédrin, 5, 4.

(2) Sanhédrin, 11, 1. — Sota, 48, 2.

à son école que se rattache l'élite de nos docteurs. Tous les grands hommes qui ont dirigé nos pères par la parole et par l'exemple, tous, ils ont souscrit, tous ils ont adhéré de cœur et d'âme à la doctrine qui se résume en ces trois mots, aussi vastes, aussi compréhensifs que le devoir : כל מעשיך יהיו לשם שמים, que toutes tes actions aient Dieu seul pour mobile et pour objet; מה דעליך סני לחברך לא תעבר, ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit; מעלין בקדש ואין מורדין, il faut monter, monter encore, monter toujours en pureté et en sainteté, et jamais il n'est permis de reculer ni de déchoir.

- 26 - le sabbat
29 - le jeûne
37 - le jeûne des quatre jours
33 - Guérit les démons
39 - la loi et les prophètes
43 - Devoira
49 - Joaccot - tivy -
50 - annuk um loi biblique
55 et 57 - Conformité à
docteur du pharisaïsme et
du hillelisme -
54 Naziréat - som hilla

à son école que se rattache l'école de nos docteurs. Tous les
grands hommes qui ont dirigé nos pères, par la parole
et par l'exemple, tous, ils ont consacré, tous ils ont sacrifié
de cœur et d'âme à la doctrine qui se présente en ces trois
mots, aussi simples, aussi compréhensibles que le devoir :
CROIRE EN DIEU, BIEN VOULOIR SON PROCHAIN, ET
ÊTRE JUSTE. C'est là l'objet de toute la morale, et de toute la
vie ; et c'est à quoi nous ne devons pas nous égarer ; il faut
monter, monter, monter encore, monter toujours en pensée et en sainteté, et jamais il n'est permis de

L'ESCLAVAGE

SELON LA BIBLE ET LE TALMUD

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA COMMISSION D'EXAMEN DU SÉMINAIRE ISRAËLITE POUR
L'OBTENTION DU DIPLOME SUPÉRIEUR